



**LA COALITION KAMÂH 2024 DE BOUBACAR CAMARA
PROPOSE AU SENEGAL
LE
PROGRAMME
TABAX SENEGAALU ÈLÈG**

Version Consolidée

CONSTRUIRE

LE SENEGAL DU FUTUR

AXES STRATEGIQUES

AXE 1 : Gouvernance Adossée à une Citoyenneté Participative et Inclusive

AXE 2 : La Santé et L'Education, Socle du Capital Humain

AXE 3 : Exploitation Judicieuse de nos Ressources Naturelles

AXE 4 : Protection et Promotion du Patrimoine Culturel et Religieux

AXE 5 : Ouverture à l'Afrique et Notre Place dans le Monde

AXE 6 : Protection de l'Environnement

TABLE DES MATIERES

LES SIX AXES STRATEGIQUES	1
LES 14 MESURES SIGMA : LE PLAN JAGAL	3
LES 25 MESURES PRIORITAIRES	4
LES SIX CHARPENTES DU PROGRAMME	5
1. GOUVERNANCE	6-11
2. CAPITAL HUMAIN	13-22
3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23-49
4. SOCIETE ET CULTURE	50-51
5. DIPLOMATIE ET DIASPORA	52
6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	53
CONCLUSION (LA RENAISSANCE)	54
ANNEXES	55-63
1. ANNEXE 1 : PROGRAMME SECTORIEL SUR LE PLAN MIX ENERGETIQUE	56-58
2. ANNEXE 2 : PROGRAMME REPI (RESSOURCES EN EAUX POTABLES ET IRRIGATION)	59-61
3. ANNEXE 3 : PROGRAMME POUR L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DE LA TOURBE	62-63
4. ANNEXE 3 : MODALITES ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN JAGAL	64
5. SIGNATURES DES ALLIES ENDOSSEURS DU PROGRAMME	65

LES 14 MESURES SIGMA : LE PLAN JAGAL

1. La libération des prisonniers politiques, la réparation des dégâts matériels et l'indemnisation des victimes des incidents politiques ;
2. Les réformes institutionnelles profondes et adaptées aux exigences démocratiques et de développement ;
3. Une réforme approfondie du dispositif électoral (fichier et gouvernance) ;
4. Le rétablissement du fonctionnement correct du service public de la justice et l'adoption de mesures de promotion de l'indépendance de la justice ;
5. La réforme des leviers de financement du développement ;
6. La réparation des graves dégradations et dysfonctionnements dans les domaines de l'éducation et de la santé ;
7. La réorganisation des structures de prévention, de contrôle et de lutte contre la corruption et pour la promotion de la bonne gouvernance (Regroupement des Organes dans l'Office Central de Prévention, de Contrôle et de Lutte contre la Corruption et les Délits Voisins) ;
8. La restauration de la sécurité ;
9. La sécurisation des ressources naturelles et du foncier ;
10. L'arrêt de la spirale négative de l'affaiblissement de l'administration ;
11. Le rétablissement du pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables ;
12. La réalisation des investissements nécessaires pour aménager le territoire afin de lutter contre les inondations et l'occupation anarchique de l'espace.
13. Le redressement des dysfonctionnements des outils portuaires, aéroportuaires, du réseau routier et du commerce ;
14. La mise en place d'un programme efficace d'éradication de l'émigration par la voie irrégulière et le soutien au droit à la mobilité.



LES 25 MESURES PRIORITAIRES

1. Education gratuite jusqu'à 25 ans financée par un fonds revolving de 8000 milliards de FCFA ;
2. Création d'un Centre National de Recherche Scientifique avec une dotation initiale de 50 milliards de FCFA ;
3. Education obligatoire jusqu'à 16 ans dans tous les réseaux scolaires y compris les daaras ;
4. Droit au Revenu Minimum à partir de 17 ans supporté par le Fonds de Solidarité Mbèl tiré des Ressources Naturelles ;
5. Rattrapage Médical en 5 ans avec une inscription budgétaire de 1000 milliards de FCFA/an ;
6. Transformation industrielle des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
7. Prix du Kg d'arachide à 500 FCFA- Barrigo Fukki Junni ;
8. Mise en place d'une chaîne industrielle du Fer et relance du réseau ferroviaire ;
9. Transfert de la Capitale Administrative à Thiès ;
10. Création d'une société « Diaspora SA » avec une participation en compte courant associé de 300 milliards de FCFA des compatriotes travaillant à l'étranger ;
11. Institution d'un ticket Présidence/ Vice-présidence sur une base paritaire- mandat de 5 ans - Séjour maximal de 10 ans au cours de sa vie ;
12. Gouvernement de 15 ministres - 36 Directeurs Généraux choisis sur appels à candidature - 9 Secrétaires d'Etat ;
13. Remplacement du Conseil Economique et Social de 120 membres par le Conseil d'Orientation Economique et Social de 25 membres ;
14. Remplacement du Haut Conseil des Collectivités Territoriales de 150 membres par le Conseil Supérieur des Collectivités Territoriales de 15 membres ;
15. Financement des infrastructures à hauteur de 4000 milliards de FCFA à partir des ressources naturelles et du partenariat public-privé ;
16. Institution d'un cordon sécuritaire aux frontières autour des sites sensibles et pour la protection des biens et des personnes pour un montant de 26 milliards de FCFA ;
17. Création de l'Office Sénégalais de l'Artisanat (OSA) doté d'un montant de 350 milliards ;
18. Réforme du Tourisme- Réduction des coûts- Rationalisation des produits touristiques- Réorganisation- Relance de la Promotion ;
19. Réforme du Secteur de la Culture- Sauvegarde du Patrimoine- Promotion des Industries Culturelles et Créatives- Protection sociale des artistes- Application de la Copie Privée ;
20. Promotion de la Fédération de l'Atlantique Ouest (FAO) entre la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal ;
21. Résoudre définitivement la souffrance des femmes et des jeunes filles en augmentant les infrastructures sanitaires, en développant l'alphabétisation de rattrapage pour les femmes, et en renforçant la scolarisation des jeunes filles ;
22. Instaurer des politiques publiques plus adaptées et efficaces pour lutter contre le chômage des jeunes et l'émigration clandestine ;
23. Accompagner les entreprises Féminines et de jeunes évoluant dans la transformation de produits agricoles, pastoraux et halieutiques ;
24. Promouvoir de grands projets environnementaux intégrés, comme la Grande Muraille Verte, les poumons verts dans toutes les zones urbaines, la valorisation des forêts classées, l'aménagement de parcs animaliers, et la protection du littoral contre la privatisation ;
25. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, comme l'éolien et le solaire, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une transition vers une économie plus durable.

SIX CHARPENTES CONSTITUENT L'OSSATURE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET SOCIAL TABAX. ELLES SONT AXEES AUTOUR DE SIX GRAPPES DE DEFIS MAJEURS.



CHARPENTE 1 : Gouvernance

Face au péril démocratique, doter le Sénégal de solides organes de gouvernance au service du peuple, par le biais d'une citoyenneté responsable, inclusive et participative, et du respect de leurs droits et libertés pour une paix et sécurité durables



CHARPENTE 2 : Capital Humain

Face au mal-être des populations, développer le Capital Humain avec comme fondements la Santé et l'Education, et comme priorités, la Jeunesse et les Femmes, avec une attention particulière aux couches vulnérables



CHARPENTE 3 : Développement Economique

Face au chômage, à la pauvreté, et à l'endettement excessif producteur d'une croissance non inclusive, développer l'économie à travers l'impératif de la Transformation Structurale par le biais de l'Industrialisation



CHARPENTE 4 : Société et Culture

Face à une polarisation rampante des appartenances socio-culturelles de plus en plus manipulées par les politiques, protéger et promouvoir le patrimoine culturel et religieux en mettant à profit la cohésion ethnique, sociale et culturelle du Sénégal



CHARPENTE 5 : Diplomatie et Diaspora

Face aux enjeux géopolitiques, orienter notre diplomatie vers la promotion de la paix, de la sécurité internationale, du respect des droits de l'homme, du partenariat de développement gagnant-gagnant, et de l'intégration africaine graduelle et régionale, et faire participer de façon organisée, économiquement et socialement, la diaspora



CHARPENTE 6 : Protection de l'Environnement

Face aux prévisions de baisse des précipitations, du réchauffement climatique, de la montée du niveau de la mer, de la réduction des superficies forestières, mettre en œuvre une politique de préservation de l'environnement comme vecteur d'un développement durable

Face au péril démocratique, doter le Sénégal de solides organes de gouvernance au service du peuple, par le biais d'une citoyenneté responsable, inclusive et participative et du respect de leurs droits et libertés pour une paix et sécurité durables.

Sur la Réforme des institutions

Orientation Stratégique

- Elaboration des termes de référence pour une nouvelle constitution de façon consensuelle.

Diagnostic

Le Sénégal est connu en Afrique de l'Ouest comme l'un des pays les plus stables politiquement même s'il a connu quelques vives tensions en décembre 1962 entre Senghor et Mamadou Dia, des mouvements sociaux en 1968 et 1969, de dures contestations scolaires et universitaires, la crise casamançaise, des soubresauts pré et post-électoraux, notamment en 1988, 1993, 2011 et 2012, les événements de mars 2021 et les émeutes de juin 2023. Cependant l'instabilité notée dans les schémas institutionnels au Sénégal est devenue chronique. Les modifications constitutionnelles qui touchent l'architecture institutionnelle et le dispositif électoral sont nombreuses. Le plus déplorable, c'est qu'elles sont quasi toutes inspirées par des motivations politiques et politiciennes. C'est surtout pour conserver le pouvoir que ses tenants engagent des révisions constitutionnelles ciblées parfois même en recourant au référendum. La Constitution et le Code électoral sont devenus un accoutrement qu'on dépièce ou rapièce au gré des circonstances politiques. La décrédibilisation de ces instruments de régulation de la vie politique est devenue une source permanente d'instabilité sociale. Il convient donc d'adopter un nouveau schéma cohérent et capable de garantir la stabilité des institutions.

Mesures phares

1. Renforcer les institutions judiciaires et les institutions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
2. Réformer profondément l'Administration Publique pour lui faire pleinement jouer son rôle de levier pour le développement économique et social ;
3. Réformer profondément la Justice pour la rendre indépendante et l'émanciper des fourches caudines de tous les pouvoirs et de tous les groupes de pression ;
4. Promouvoir La révolution citoyenne des médias et garantir leur indépendance en tant que 4eme Pouvoir ;
5. Dépolitiser la RTS (La Radio Télévision Sénégalaise)

Sur Nation et citoyenneté

Orientation Stratégique

- Erection d'un nouveau socle pour la nation avec des principes directeurs découlant de fondements adaptés aux réalités africaines et aspirations du peuple sénégalais ;
- Mise en place d'un arsenal juridique capable d'encadrer de façon efficiente la conduite des citoyens et ainsi développer une citoyenneté durable.

Diagnostic

La crise du civisme, des valeurs et de la cohésion sociale impose de repenser la citoyenneté et de la renforcer par un cadre juridique adapté.

Mesures phares

6. Faire du travail le seul vecteur clé pour le développement : un signal fort pour mettre fin à la récréation de la paresse et rompre avec la mentalité d'escroc ;

7. Eriger le mérite comme critère exclusif de choix dans l'attribution des fonctions publiques : garantir l'égalité des chances et mettre en place un système transparent sur l'attribution des postes ;
8. Assurer l'inviolabilité du bien public et du service public ;
9. Favoriser le respect mutuel du droit à la différence pour assurer une vie harmonieuse et apaisée ;
10. Respecter le fonctionnement de l'Etat : un état de droit qui garantit la séparation des pouvoirs.

● **Autres mesures**

11. Promouvoir un engagement citoyen renforcé par une éducation civique ;
12. Créer une société inclusive où chaque sénégalais peut s'épanouir en toute égalité, quel que soit son origine ;
13. Répartir équitablement les richesses dans la société ;
14. Valoriser les initiatives locales, les projets communautaires et les organisations de la société civile qui travaillent pour le développement et le bien-être du Sénégal ;
15. Réserver une part importante aux jeux éducatifs des enfants sur le Parlement des Jeunes, le processus électoral, la sacralité du bien public, le patriotisme, avec un fort recours aux techniques multimédia modernes ;
16. Détecter dès le jeune âge les potentialités notamment à travers un apprentissage permanent, des jeux de rôle et surtout la prise de parole ;
17. Faire de la participation citoyenne active et constante une préoccupation des populations notamment des jeunes avec l'éducation de masse à la citoyenneté dans les écoles et « daaras », dès le jeune âge ;
18. Concevoir dans le dispositif institutionnel consensuel fondateur de notre nation « La Charte du citoyen sénégalais » qui servira de fondement à une « Nouvelle Constitution Sénégalaise » ;
19. Mettre en place un Conseil de la Nation formellement désigné Gardien de la Constitution.

▶ **Sur Droits et Libertés**

➡ **Orientation Stratégique**

- Exercice des libertés publiques en s'adossant sur les valeurs de citoyenneté.

◆ **Diagnostic**

Devant la réalité de plusieurs centaines de détenus politiques et les restrictions des libertés, la mise en place d'un état de droit qui garantit la sauvegarde des droits et libertés des citoyens s'impose pour faire face aux dégradations de la démocratie.

● **Mesures phares**

20. Respecter et protéger la liberté d'expression, d'opinion, de réunion, de mouvement et de manifestation ;
21. Faire de la soumission de l'État au droit du citoyen une exigence irréversible.

● **Autres mesures**

22. Respecter les engagements régionaux et internationaux en matière de protection des libertés individuelles et collectives et en matière de respect de l'État de droit et de la gouvernance publique.

▶ **Sur La Paix et La Sécurité**

➡ **Orientation Stratégique**

- Mise en place d'une veille permanente au niveau sécuritaire ;
- Renforcement de la culture de la paix.

◆ **Diagnostic**

Le Sénégal doit faire face à de nouveaux risques sécuritaires dont :

- La sécurité des biens et des personnes fragilisées par les tensions sociales et l'instabilité politique ;
- La sécurité transfrontalière avec de nombreuses menaces tels que le crime organisé avec notamment le trafic d'armes légères et de petit calibre, le braconnage, le trafic illicite de bois et surtout le terrorisme qui devient davantage un casse-tête ;
- L'existence de nouvelles menaces immatérielles telles que les cyberattaques et l'espionnage.

● Mesures phares

23. Instituer un cordon sécuritaire aux frontières, autour des sites sensibles et pour la protection des biens et des personnes pour un montant de 26 milliards de FCFA ;
24. Mettre en place une Nouvelle Police Municipale de Proximité (NPMP), à la place de l'Agence de Sécurité de Proximité (ASP).

● Autres mesures

25. Redessiner la disposition des forces de sécurité avec la promotion des interventions conjointes ;
26. Renforcer les forces de sécurité et les services de renseignement, y inclus au bénéfice des populations par les populations, pour garantir la sécurité ;
27. Créer une application ou un groupe Facebook permettant de remonter les anomalies et problèmes repérés par les habitants à l'aide de leur téléphone (photo et localisation) ;
28. Prévenir le terrorisme par un renforcement de la sécurité des frontières ;
29. Renforcer les mesures de contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques ;
30. Mettre à l'abri les forces de l'ordre des luttes et intrigues politiques, afin qu'elles remplissent sagement leurs missions de défense de l'intégrité territoriale et de maintien de l'ordre.

▶ Sur La Gouvernance Judiciaire

➡ Orientation Stratégique

- Adoption d'une Constitution consacrant un nouveau socle pour la Nation.

◆ Diagnostic

La perte de confiance des citoyens envers une justice sous l'emprise de l'exécutif rend nécessaire l'adoption d'une nouvelle constitution visant à garantir l'indépendance et l'équité judiciaires.

● Mesures phares

31. Renforcer l'État de droit ;
32. Renforcer l'indépendance et l'intégrité du pouvoir judiciaire en éliminant toute forme d'ingérence politique afin de préserver son impartialité ;
33. Moderniser l'infrastructure juridique en investissant dans les technologies judiciaires, en numérisant les dossiers des tribunaux et en mobilisant les ressources en ligne, Internet of Things (IoT), et le Blockchain au service de la Justice ;
34. Simplifier et rationaliser les procédures juridiques afin de rendre le système judiciaire plus accessible et plus efficace pour tous les citoyens ;
35. Promouvoir les Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL) tel que la médiation et la conciliation ou l'arbitrage ;
36. Améliorer les services d'aide juridique ;
37. Lutter contre la corruption ;
38. Améliorer la formation judiciaire ;
39. Accroître l'accès à la justice dans les zones rurales ;
40. Renforcer la protection des droits de l'homme ;
41. Promouvoir l'éducation juridique publique.

● **Autres mesures**

42. Eliminer toute pratique de détention arbitraire ou d'atteinte aux droits des citoyens ;
43. Assurer l'accès aux services d'aide juridique pour tous les citoyens ;
44. Assurer la formation continue pour tous les juges, les procureurs et les autres professionnels du droit ;
45. Assurer la transparence afin de renforcer la confiance du public ;
46. Améliorer le cadre juridique pour les affaires et les investissements ;
47. Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et la créativité dans divers secteurs de l'économie.

▶ **Sur la Gouvernance Administrative**

➡ **Orientation Stratégique**

- Installation de la Nouvelle Plateforme de Gouvernance de l'Etat.

◆ **Diagnostic**

L'urgence d'établir une nouvelle plateforme de gouvernance étatique est un ordre du jour pressant face à l'intensification de la politisation de l'Administration Sénégalaise et à la lenteur des procédures administratives.

● **Mesures phares**

48. Mettre en œuvre la Plateforme de Gestion Gouvernementale avec 36 Directions Générales placées sous l'autorité hiérarchique de secrétaires d'Etat, au nombre de 9 ; les directeurs généraux seront choisis sur appel à candidature ;
49. Limiter le nombre de ministres à 15 avec une mission éminemment politique pour l'exécution de la politique définie par le Président de la République avec le soutien de son Vice-Président ;
50. Instituer un ticket Président/ Vice-Président sur une base paritaire avec un mandat de 5 ans et un séjour maximal de 10 ans au cours de leur vie ;
51. Remplacer le Conseil Economique, Social et Environnemental de 120 membres par le Conseil d'Orientation Economique et Social de 25 membres ;
52. Remplacer le Haut Conseil des Collectivités Territoriales de 150 membres par le Conseil Supérieur des Collectivités Territoriales de 15 membres.

● **Autres mesures**

53. Faire bénéficier aux ministères de l'appui technique des directions générales pour mener à bien leurs missions ;
54. Procéder à une validation technique du programme politique proposé qui sera décliné par secteur pour les besoins de l'élaboration des cahiers des charges ;
55. Doter les Secrétaires d'Etat d'un cabinet et de services d'inspection interne, qui rendent compte au Premier Ministre et au Président de la République de la gestion des crédits des directions générales placées sous leur autorité ;
56. Enlever l'emprise hiérarchique des directions générales par les ministères. Par contre, certaines agences à caractère transversal restent sous l'autorité des ministères ;
57. Réduire les agences au strict minimum et les réserver aux activités transversales d'appui ;
58. Conférer aux agences le statut d'établissements publics, encadré par une loi ;
59. Promouvoir de manière absolue le mérite et l'excellence par rapport aux postes compte non tenu du sexe, de l'âge, de la religion ou quelque autre considération ;
60. Dématérialiser les procédures administratives.

▶ **Sur la Gouvernance Economique et Financière**

➡ **Orientation Stratégique**

- Gestion moderne et transparente de l'Administration et du Service Public.

◆ **Diagnostic**

La position du Sénégal, 97e sur 180 dans l'Indice de Perception de la Corruption 2023 de Transparency International, ainsi que les inquiétudes grandissantes relatives au népotisme, à la corruption, et aux détournements de fonds publics, y compris ceux liés au COVID, mettent en exergue le besoin crucial d'une gestion contemporaine et transparente de l'administration et des services publics.

● **Mesures phares**

61. Regrouper les organes tels que l' Inspection Générale d'Etat, les inspections administratives et financières internes des ministères, l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et la Cour des Comptes dans l'Office Central de Prévention, de Contrôle et de Lutte contre la Corruption et les Délits Voisins ;
62. Éradiquer la corruption au sein du gouvernement et des institutions financières. Mettre en place des mesures rigoureuses de lutte contre la corruption et appliquer des sanctions strictes aux contrevenants ;
63. Réexaminer les stratégies de gestion de la dette pour assurer des niveaux durables d'emprunt et de remboursement de la dette ;
64. Renforcer les systèmes de gestion financière publique pour garantir l'utilisation transparente, efficace et responsable des ressources publiques.

● **Autres mesures**

65. Renforcer les organes de contrôle tels que les inspections générales, les audits internes et externes, et garantir leur indépendance ;
66. Améliorer l'administration fiscale et les systèmes de collecte pour augmenter les recettes gouvernementales ;
67. Réduire le train de vie coûteux de l'Etat et éliminer les surcharges budgétaires pour satisfaire un clientélisme politique onéreux entravant la bonne marche de l'administration sénégalaise ;
68. Améliorer les capacités de planification économique et de prévisions pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets et des stratégies de développement à long terme ;
69. Renégocier les contrats de pétrole et de gaz.

▶ **Sur la Gouvernance Electorale**

➡ **Orientation Stratégique**

- Refonte du processus électoral.

◆ **Diagnostic :**

En fin 2023, à moins de trois mois des prochaines élections présidentielles, le licenciement collectif des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), la désignation de manière illégale de nouveaux membres, le manque de transparence et le contrôle unilatéral du processus électoral par un ministre de l'intérieur partisan accentuent la nécessité et l'urgence de réformes profondes de l'actuel système électoral.

● **Mesures phares**

70. Créer une Haute Autorité indépendante pour l'organisation des élections ;
71. Faciliter l'Inscription des Primo-Votants ;
72. Adopter le Bulletin Unique ;
73. Ouvrir une réflexion profonde associant les acteurs de la majorité, de l'opposition et de la société civile et devant aboutir à des propositions concrètes de réformes du Code électoral.

● **Autres mesures**

74. Garantir des conditions équitables de campagne et transparence des financements politiques ;
75. Permettre l'accès au fichier électoral aux partis politiques ;
76. Séparer la carte d'identité et la carte d'électeur ;

77. Améliorer le contrôle du CENA ;
78. Garantir la transparence et la participation de tous ;
79. Mettre un dispositif juridique approprié encadrant le financement des campagnes électorales et plus largement des partis politiques ;
80. Traiter de manière impartiale tous les acteurs ;
81. Réduction de la liste proportionnelle en faveur des listes majoritaires ;
82. Election à deux tours des députés dans les circonscriptions ;
83. Recrutement de cabinets d'études pour accompagner les députés dans les évaluations.

Sur la Gouvernance Territoriale

Orientation Stratégique

- Gouvernance transparente dans l'intérêt exclusif de la collectivité.

Diagnostic :

Les disparités territoriales, la limitation des ressources financières et les défis liés à la fiscalité locale nous contraignent à établir une gouvernance transparente, dans l'intérêt exclusif de la collectivité.

Mesures Phares

84. Encourager la participation des citoyens à la gouvernance locale par le biais de consultations publiques, de réunions publiques et d'autres plateformes où les résidents peuvent exprimer leurs opinions et contribuer à la prise de décision locale ;
85. Améliorer la coordination et la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local) afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer une prestation de services efficace ;
86. Appliquer une gouvernance vertueuse du territoire ;
87. Recomposer l'architecture des communes pour en arriver à des entités socio-économiques
88. Augmenter l'indexation des fonds de dotation et des fonds d'équipement liée à la TVA, passant ainsi de 5,5% à 10% voire 15% ;
89. Renoncer à certains impôts et taxes au profit des Collectivités Territoriales ;
90. Accroître et verser la part des Collectivités Territoriales à partir du fonds minier ;
91. Garantir l'accès aux ressources nationales aux collectivités territoriales ;
92. Rendre accessibles les textes dans un langage compréhensible au niveau des collectivités locales.

Autres Mesures

93. Explorer les mécanismes innovants de financement (emprunt, contrat de partenariat public-privé) ;
94. Atténuer les disparités d'ordre fiscal, financier, géographique, humain ou économique entre collectivités territoire ;
95. Faire la péréquation pour assurer un développement harmonieux du territoire national pour les besoins de solidarité et d'équité ;
96. Mettre en place une quote-part du produit de la redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL) ;
97. Assurer la compensation des incidences des décisions politiques de l'Etat sur les recettes fiscales des collectivités territoriales suite aux mesures d'exonération, de réforme de la CEL (Contribution Economique Locale).

CHARPENTE 2

Capital Humain

Face au mal-être des populations, développer le Capital Humain avec comme fondements la Santé et l'Éducation, et comme priorités, la Jeunesse et les Femmes, avec une attention particulière aux couches vulnérables (les personnes à mobilité réduite, les invalides, les anciens combattants, les retraités, et la jeunesse dans les localités urbaines à haute pauvreté).

▶ Sur la Santé

➡ Orientation Stratégique

- Prise en charge de la Santé par l'État en vue de promouvoir un capital humain épanoui, acteur du développement.

◆ Diagnostic :

Le Sénégal est divisé en 77 districts sanitaires comprenant 102 centres de santé et 1 415 postes de santé incluant 2 676 cases de santé en 2018. Cette organisation du secteur socio-sanitaire est marquée par un déficit en infrastructure sanitaire et une répartition inégale de celles-ci et de la qualité des plateaux techniques sur le territoire national avec aussi une insuffisance dans la disponibilité de paquets de services aux différents niveaux de la pyramide sanitaire.

D'un autre côté, le système de maintenance des équipements et du matériel s'avère peu performant, entraînant des pannes fréquentes des appareils, compromettant ainsi la continuité des services. Le système de référence et contre référence reste peu optimal, notamment la régulation au niveau de la région de Dakar.

L'analyse de la situation des structures sanitaires spécialisées dans la prise en charge des urgences montre entre autres, que seuls 76% des établissements publics de santé (28 / 37 EPS) disposent d'un service d'accueil des urgences (SAU) et sur les 28 SAU existants, aucun n'est aux normes maximalistes (7% des SAU répondent aux normes minimalistes).

Au plan des ressources humaines, les professionnels de santé sont essentiellement concentrés dans la région de Dakar (36%). Toutes les autres régions regroupent moins de 10% de professionnels de santé (allant de 1% à Kédougou en passant par 2% à Sédhiou, 3% à Kaffrine et Kolda jusqu'à 7% à Ziguinchor).

Aussi, un déficit de ressources humaines est noté dans les services d'urgences et les ratios de couverture pour le personnel de santé qualifié sont encore en deçà des prévisions. Au niveau des régions en particulier, un manque de spécialistes comme des gynécologues, orthopédistes et anesthésiste persiste du fait de l'absence d'une politique de motivation pour que ces spécialistes puissent rester à l'intérieur du pays.

Afin d'assurer une distribution optimale des médicaments et produits, la PNA a développé plusieurs stratégies avec principalement de la mise en place de onze Pharmacies Régionales d'Approvisionnement (PRA), de dépôts-ventes avec reversement de la marge (DVRM) dans les structures sanitaires et la mise en œuvre d'initiatives comme la PRA Mobile, le « Jegesinaa », le « Yeksinaa ». Malgré certains progrès, l'insuffisance de la production locale, des ruptures fréquentes de stocks et le développement d'un marché illicite des médicaments demeurent.

De plus, la non-disponibilité continue du sang et l'insuffisance des capacités du système de gestion, d'assurance qualité et de distribution de ce produit, limitent les performances dans la lutte contre les décès maternels, liés aux hémorragies et dans la prise en charge efficace des victimes d'accidents.

Au titre de la prévention, on note beaucoup de curatif et moins du préventif dans le système de santé. Il est donc nécessaire de repositionner la prévention dans la stratégie du système de santé, ce qui n'est pas le cas.

Les structures d'hygiène, constituées de 14 Brigades Régionales de l'Hygiène (BRH) , 02 Brigades Spéciales de l'Hygiène (BSH), 61 Sous-Brigades de l'Hygiène (SBH) et 12 Postes d'Hygiène sont insuffisantes (sur les 77 districts sanitaires, 16 n'en disposent pas).

Sur le financement du secteur de la santé, beaucoup de points sont à améliorer parmi lesquels : la faiblesse de la couverture assurancielle de la population (moins de 50% de la population est couverte par un système formel d'assurance maladie, seules 20% ont accès aux imputations budgétaires, Mutuelles, IPM, à l'IPRES, au FNR et autres assurances) ; la faible part du budget de la santé (8% du budget national) qui reste en deçà de la norme de 15% visée ; la forte contribution (58% en 2013, d'après les Comptes de la Santé) des ménages à travers le paiement direct des dépenses totales de santé, ce qui constitue une source d'exclusion des services de santé et un risque d'appauvrissement.

Au niveau de la protection sociale et de l'équité dans l'offre de soins et des services socio-sanitaires, plusieurs initiatives sont mises en œuvre et méritent d'être renforcées : la carte d'égalité des chances, la prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), les bourses de sécurité familiale, la couverture maladie universelle, etc.

Ainsi des défis multiples se dressent dans le chemin de l'atteinte d'un « état de bien-être complet » surtout dans un contexte marqué par la croissance de la population et son faible niveau général d'éducation. Ces facteurs aggravants de la situation sanitaire ne peuvent pas être ignorés dans la définition d'une stratégie politique efficace en la matière

● Mesures Phares

98. Augmenter le budget de la santé pour faire face au besoin de rattrapage des infrastructures sanitaires et de modernisation du plateau médical avec un budget annuel de 1000 milliards FCFA pour la santé publique sur 5 ans ;
99. Libérer l'allocation d'environ 600 milliards FCFA, préalablement destinée à l'éducation pour une affectation à la santé publique dans le cadre du fonds revolving de 8000 milliards FCFA préconisé ;
100. Mettre en place un Fonds de calamité médicale, régulièrement approvisionné par plusieurs sources pour parer à toute éventualité ;
101. Mettre en place la Médecine Itinérante avec des véhicules médicalement équipés pour atteindre toutes les parties du pays et assurer la prévention comme la vaccination, la radiographie, les vérifications des constantes et le dépistage de certaines maladies ;
102. Promouvoir l'e-santé avec le recours aux outils de la digitalisation et la construction d'équipements et de centres de télémédecine dans les CHN (Centres Hospitaliers Nationaux) et dans les hôpitaux régionaux avec une connexion haut débit, connectés avec les universités.

● Autres Mesures

◆ Hygiène

103. Recruter en masse, par contingent, parmi les soldats en fin de Formation Initiale du Combattant (FIC) pour les ressources humaines du service d'hygiène et de sécurité sanitaire pour la promotion de l'hygiène publique ;
104. Généraliser les meilleures pratiques observées dans le milieu militaire en matière d'hygiène ;
105. Promouvoir l'hygiène publique avec l'institution de prix et concours pour favoriser la saine concurrence et l'émulation ;
106. Mettre en place le label « GM7VI » « J'aime cette vie » et ainsi inciter les entreprises publiques et privées à créer des espaces de sport pour leurs employés ;

- 107. Installer la sécurisation sanitaire dans les commerces, restaurants, bureaux, usines, lieux de culte, et autres services accueillant du public, attestant qu'au moins sept (7) Grandes Mesures contre les Virus et autres vecteurs de maladies ont été rigoureusement observées ;
- 108. Instituer un système d'achat d'ordures en rapport avec les collectivités territoriales et signer des conventions avec les entités compétentes en matière de transformation des déchets en énergie, d'enfouissement ou d'incinération ;
- 109. Prendre en compte de l'action sociale et du service de l'hygiène par une révision de la loi sur la réforme hospitalière ;
- 110. Garantir la Sécurité Alimentaire : autosuffisance et contrôle strict des produits alimentaires venant de l'extérieur.

◆ **Nutrition**

- 111. Procéder à une surveillance étatique de la chaîne de production, de transformation, de stockage, de conservation notamment pour garantir la continuité de la chaîne de froid, de la commercialisation, de la préparation et de la consommation des aliments ;
- 112. Mieux encadrer et contrôler les repas collectifs (cantines scolaires, restauration notamment celle de rue, et les repas lors des cérémonies) ;
- 113. Apposer des pictogrammes dissuasifs sur les bouteilles d'alcool pour le « risque alcool ».

◆ **Dépistage Précoce des Maladies**

- 114. Encourager la prévention médicale à travers la sensibilisation, la provocation d'occasions de se faire consulter en dehors de tout symptôme d'une maladie quelconque et l'incitation à fréquenter les centres prévus à cet effet ;
- 115. Organiser systématiquement le diagnostic précoce pour certaines maladies chroniques, difficiles à guérir ou transmissibles ;
- 116. Poursuivre et généraliser le programme d'érection de centres régionaux de transfusion sanguine d'un montant de 11,5 milliards.

◆ **Vaccination**

- 117. Encourager l'installation des firmes pharmaceutiques internationales à des conditions permettant un transfert rapide de technologies ;
- 118. Renforcer la recherche notamment sur les vertus des plantes locales ;
- 119. Faciliter les conditions d'installation des industries pharmaceutiques au Sénégal à travers un « Code particulier des investissements médicaux » adossé à un régime douanier et fiscal favorable.

◆ **Programme d'Éradication des Maladies**

- 120. Renforcer les moyens pour l'éradication des maladies tropicales négligées à travers un plan d'éradication avec l'apport combiné de l'État et des collectivités territoriales ;
- 121. Mettre en place une plateforme d'investissement pour des soins de santé primaires essentiels face aux changements climatiques et aux crises ;
- 122. Mettre l'accent sur un dispositif d'alerte précoce en guise de prévention.

◆ **Infrastructures Sanitaires**

- 123. Doter chaque région d'au moins un hôpital moderne standard avec des spécialisations qui peuvent être partagées par des régions voisines ;
- 124. Réaliser une cinquantaine de polycliniques de référence à l'échelon départemental (en tenant compte de l'élection de Mbour en région) et dans les communes les plus peuplées ;
- 125. Engager la généralisation des processus de certification qualité des hôpitaux et mettre en application les manuels de procédures harmonisés pour les autres structures de santé.

◆ **Plateau Technique**

- 126. Mettre en place un groupement d'achats sous la supervision du ministère chargé des finances pour opérer les choix efficaces du matériel médical ;
- 127. Assurer l'acquisition des médicaments pour approvisionner les pharmacies internes des institutions hospitalières ;

128. Systématiser les contrats de maintenance et affectation d'au moins 15 % du budget pour la maintenance et l'entretien afin de veiller à la bonne qualité des équipements et à leur maintenance ;
129. Créer des cliniques hyperbares dans les grandes villes spécialisées dans le traitement ambulatoire de plaies aiguës ou chroniques, des extrémités inférieures comme les plaies de pied diabétique, les ulcères veineux, les ulcères mixtes, les ulcères de pression, les brûlures, les plaies liées à des amputations et les plaies post-chirurgicales.
- ◆ **Facilitation Accès aux Soins et aux Médicaments**
130. Donner une partie des fonds destinés à la couverture maladie aux structures médicales ayant pris en charge les cas d'urgence pour les personnes éligibles à la gratuité et établir pour les autres situations la nomenclature des interventions gratuites et la mettre à jour régulièrement ;
131. Instaurer la gratuité des médicaments pour les maladies les plus répandues (Diabète, Asthmatique, Drépano, Epileptique, et autres) ;
132. Renforcer la gratuité de la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans, des personnes vivant avec un handicap et groupes vulnérables et des initiatives de gratuité et des subventions (dialyse, vaccination, sésame, césarienne, accouchement, médicaments ARV, antipaludiques, antituberculeux, insuline) ;
133. Assurer une protection sanitaire pour couvrir 80 % de la population qui n'en dispose pas avec l'extension de la couverture de l'assurance maladie et la promotion des mutuelles de santé grâce à la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle qui permettra de prendre en charge la Couverture Maladie Universelle (CMU) de base avec un financement provenant de l'Etat, des activités à forte rentabilité telles que les télécoms ou les transactions financières, de la taxation des produits dangereux et des produits de l'exploitation minière ;
134. Elever la cellule de Santé Communautaire à la direction et lui octroyer des ressources conséquentes.
- ◆ **Ressources Humaines**
135. Instaurer dans toutes les structures de santé, notamment dans chaque poste de santé, le binôme sage-femme et infirmier et un médecin en vacation chaque semaine, quelle que soit la position géographique ;
136. Ouvrir toutes les spécialisations médicales et chirurgicales, suivant les besoins venant de la base de la pyramide sanitaire, afin de renforcer les structures éloignées avec prise en charge totale par le gouvernement ;
137. **Mettre en place un dispositif de certificats de mise à niveau en ligne tous les 5 ans à tout le personnel selon leur spécialité :**
- ACLS (Advanced Cardiologic Life Support)
 - PHTLS (Pre-Hospital Trauma Life Support)
 - BLS (Basic Life Support)
 - PALS (Pediatric Advanced Life Support)
 - etc. ;
138. Préciser le rôle du coordonnateur et du leadership du MSAS (Ministère de la Santé et de l'Action Sociale) ;
139. Régulariser la médecine traditionnelle ;
140. Accompagner les associations à but non lucratif dans leur campagne de consultation des masses dans les zones reculées du pays ;
141. Sensibiliser : Médecine moderne vs traditionnelle, besoins de consultation, etc...

Sur l'Education, la Formation Professionnelle et Technique, La Recherche Scientifique et l'Innovation, l'Intelligence Artificielle, et les Technologies de l'Information et de la Communication

Orientation Stratégique

- Prise en charge de l'Education par l'État en vue de promouvoir un capital humain épanoui, acteur du développement ;
- Promotion des STEM (Science-Technology-Engineering-Mathematics) ;
- Développement de la compétitivité et de la productivité dans tous les secteurs de l'économie en favorisant l'éducation de la science des données, l'apprentissage machine et la programmation robotique.

Diagnostic

Le système éducatif du Sénégal souffre encore de beaucoup de maux à savoir la baisse du taux de réussite aux examens et concours, des effectifs pléthoriques dans les salles de classe, le non-respect des accords par le gouvernement avec les syndicats d'où la multiplication de grèves syndicales entraînant un quantum horaire d'enseignement non atteint, le nombre excessif d'enfants non scolarisés (en 2018 on les estimait à plus de 2,6 millions), l'existence encore de classes double flux et multigrades (déficit du nombre de classes physiques et déficit d'enseignants), manque de formation initiale et continue des enseignants et du personnel administratif pour ne citer que ceux-là.

L'Education

Mesures Phares

142. Mettre en place un Fonds souverain de l'Education d'un montant de 8000 milliards de Fcfa à partir des actifs constitués par les Ressources Naturelles (principalement les blocs pétroliers et gaziers) ;
143. Prendre en charge gratuitement l'éducation des enfants et des jeunes des deux sexes de 5 à 25 ans et rendre leur éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Cette approche permettra de transférer l'essentiel des frais de scolarité des ménages vers l'Etat ;
144. Enseigner les langues nationales dès l'école maternelle. Deux langues au moins doivent être maîtrisées par l'apprenant. Toutes les matières relatives à l'histoire, à l'art et à la culture sont dispensées en langue nationale ;
145. Enseigner les langues nationales dès l'école maternelle. Deux langues nationales au moins doivent être maîtrisées par l'apprenant à la fin de son cursus primaire. Toutes les matières relatives à l'histoire, la géographie, l'art et la culture sont dispensées dans une langue nationale ;
146. Enseigner les matières géopolitiques, la diplomatie, la connaissance du monde en français ou en arabe
147. Enseigner les matières scientifiques en anglais principalement et le plus tôt possible. En effet, dès que les avantages liés au recours à la langue maternelle pour l'apprentissage de la science auront été explorés, le relais sera pris par l'anglais ;

Autres Mesures

148. Répondre aux exigences de chaque religion et dispenser l'enseignement religieux dans les langues les mieux adaptées. Dans tous les cas, le droit de chaque parent d'initier ses enfants à la religion de son choix doit être garanti. La prise en charge de cette formation est du ressort de l'État. Ainsi, les infrastructures d'accueil, les outils pédagogiques et la rémunération des enseignants sont à la charge de l'Etat ;
149. Mettre l'accent sur l'accès à l'éducation préscolaire pour une résolution définitive des contre-performances en langue et en mathématique qui ont forcément une incidence sur les seuils de maîtrise au niveau de l'élémentaire et même au-delà ;

150. Adopter une Politique de recherche avec une dotation initiale de Cinquante (50) milliards de francs CFA, la mise en œuvre de la recommandation de l'Union Africaine consistant à consacrer au moins 1% du budget national à la recherche et à la création d'un centre national de recherche scientifique ;
151. Adopter une charte nationale sur les relations entre administration, parents, enseignants et élèves, à signer par les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et les regroupements des élèves ; Atteindre un taux moyen de réussite scolaire (passage d'un cycle à un autre (primaire, secondaire et supérieur) d'au moins 80 %) ;
152. Adopter une loi d'orientation sur la scolarisation des filles pour qu'aucune fille entre trois et dix-huit (3-18) ans ne soit en dehors du système éducatif et que soient résorbées les pertes enregistrées à travers une rescolarisation des filles éjectées du système ;
153. Mettre en place le programme stratégique de modernisation des daara qui n'a pas pu prendre en charge une bonne frange de la population d'enfants en âge de scolarisation ;
154. Initiative "Compétences du Futur" : Création de centres d'excellence régionaux en partenariat avec le secteur privé, axés sur les compétences numériques, l'entrepreneuriat et les énergies renouvelables ;
155. Construire et équiper les Lycées de Formation Professionnelle (LFP) ;
156. Instituer des Centres Communaux de Qualification Professionnelle (CCQP) ;
157. Développer les capacités numériques dans l'école Sénégalaise pour offrir des options d'éducation à distance ;
158. Veiller à ce que toutes les écoles obtiennent une accréditation d'école verte, y compris les instituts de formation des enseignants et les établissements d'enseignement supérieur ;
159. Institutionnaliser l'alphabétisation inclusive pour les personnes vivantes avec un handicap ;
160. Instaurer le stage universel obligatoire ;
161. Mettre en place un Institut des Métiers de la Santé complémentaire à la faculté de médecine ;
162. Créer à court terme trois Facultés de Médecine à Mbour, à Saint-Louis et à Kédougou ;
163. Construire des infrastructures scolaires et universitaires dans toutes les régions du pays ;
164. Réformer la formation des enseignants et les formations spécialisées destinées aux enseignants pressentis pour les positions de managers et autres personnels administratifs ;
165. Etablir la charte nationale sur les relations entre administration, parents, enseignants et élève, à signer par les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et les regroupements des élèves ;
166. Moderniser l'environnement de l'Ecole ;
167. Susciter l'organisation en rapport avec l'IEF (Inspection de l'Education et de la Formation) d'une nuit de la « craie » pour primer les établissements, maîtres et professeurs ayant réalisé les meilleurs résultats aux différents examens scolaires ;
168. Installer des réseaux wifi gratuits dans les établissements scolaires au niveau national ;
169. Elargir la cartographie du transport des élèves dans le monde rural et subventionner leur prise en charge ;
170. Ouvrir les bibliothèques en soirée et weekend.

◆ La Formation Professionnelle et Technique (FPT)

● Mesures Phares

171. Restructurer le cadre réglementaire (conditions d'accès aux formations et certifications), transformer les modes de gestion et de pilotage (plus inclusifs), et déployer la blockchain au service de la FPT ;
172. Instaurer une loi d'orientation sur la formation professionnelle et technique ;
173. Promouvoir la formation professionnelle et la création des instituts de métiers et centres de formation adaptés à la demande du marché de l'emploi.

● Autres Mesures

174. Organiser le rattrapage à travers l'alphabétisation inclusive pour les personnes vivant avec un handicap ;
175. Généraliser l'alphabétisation, y compris celle fonctionnelle dans le secteur primaire ;
176. Adapter les programmes de formation aux réalités du marché en fonction et aux réalités socio-économiques ;
177. Motiver les jeunes à choisir les filières scientifiques en leur octroyant des bourses d'études consistantes ;
178. Faire bénéficier aux enseignants dans les filières scientifiques d'une formation complémentaire et continue, d'une motivation à la hauteur des objectifs visés, et de conditions de travail idoines ;
179. Garantir un emploi décent aux jeunes après la formation ;
180. Organiser l'accès aux filières scientifiques et le rendre plus sélectif à travers notamment la généralisation des concours ;
181. Former le maximum de médecins ;
182. Envisager des diplômes intermédiaires pour des spécialités qui ne nécessitent pas forcément d'être titulaire d'un doctorat en médecine : anesthésistes, biologistes, infirmiers, sage-femmes, etc... ;
183. Mettre en place un Institut des Métiers de la Santé complémentaire à la faculté de médecine ;
184. Mettre en place des filières professionnelles permettant à des étudiants ayant interrompu leur formation de médecin, de participer à des concours professionnels ;
185. Créer beaucoup de diplômes et de compétences en parfaite adéquation avec les offres d'emploi et les besoins du marché sénégalais ;
186. Adapter les Centres de Formation Technique aux réalités des zones ;
187. Mettre les enseignants dans les conditions idéales pour exercer pleinement leur responsabilité dans la société, et faire correctement leur travail ;
188. Réformer profondément la formation des enseignants avec une suppression radicale de toute formation au rabais, la généralisation des concours sélectifs d'entrée et l'obligation de subir des formations continues ;
189. Former spécialement les enseignants pressentis pour les positions de managers ;
190. Déclarer obligatoirement aux autorités compétentes l'identité des titres et qualité du personnel engagé dans les établissements privés ;
191. Nommer des Préfets scolaires pour les établissements de la FPT ;
192. Instaurer le stage universel obligatoire ;
193. Organiser le rattrapage à travers l'alphabétisation inclusive pour les personnes vivantes avec un handicap ;
194. Généraliser l'alphabétisation, y compris celle fonctionnelle dans le secteur primaire ;
195. Valoriser les acquis par l'expérience pour la comptabilisation de l'expérience professionnelle ;
196. Investir de façon réfléchie permettant de rendre « le bien formation » accessible à tous ;
197. Promouvoir une politique et une stratégie nationale de FPT dans lesquelles s'inscrivent les appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
198. Créer un nouvel instrument de Financement de la FPT avec des guichets spécifiquement dédiés aux Ecoles de Formation Professionnelle et technique et aux individus ;
199. Mettre en place un cadre de fonctionnement et de concertation avec les PTF intervenant en FPT ;
200. Mettre en place un programme spécial d'habitat social qui sera fortement appuyé par le Fonds d'investissement destiné à l'habitat, la Banque de l'Habitat, la SN HLM et la SICAP ;
201. Renforcer la mise en œuvre et le suivi des politiques de population pour un développement humain durable ;

202. Orienter la formation professionnelle vers le marché de l'emploi par le développement d'une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif ;
203. Promouvoir la formation professionnelle et la création des instituts de métiers adaptés à la demande du marché l'emploi ;
204. Adapter les programmes de formation aux réalités du marché en fonction et aux réalités socio-économiques ;
205. Etablir un fichier universel des stages tenu au service de la main-d'œuvre ;
206. Associer le patronat et les entreprises dans la formation professionnelle et l'insertion professionnelle ;
207. Certifier dans de nouvelles filières porteuses de croissance et d'innovation répondant aux compétences du marché ;
208. Création et renforcement d'une plateforme de retour d'information pour les enseignants, les parents et les élèves pour améliorer la qualité de l'enseignement ;
209. Revoir les infrastructures vétustes, les équipements obsolètes et inadaptées au contexte actuel des métiers liés aux évolutions technologiques ;
210. Etablir la charte nationale sur les relations entre administration, parents, enseignants et élève, à signer par les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et les regroupements des élèves ;
211. Moderniser l'environnement de l'Ecole ;

◆ **Sur La Recherche Scientifique et l'Innovation (RSI)**

● **Mesures Phares**

212. Créer un Centre national de Recherche Scientifique dans les différents départements et déployer la blockchain au service de la RSI ;
213. Préconiser une dotation initiale de 50 milliards de francs CFA et la mise en œuvre de la recommandation de l'union africaine consistant à consacrer au moins 1% du budget a la recherche ;
214. Privilégier 4 secteurs : la médecine, l'agriculture, l'intelligence artificielle et l'alimentation.
215. Définir des caps d'amélioration de la qualité avec des objectifs à atteindre dans le temps;

● **Autres Mesures**

216. Renforcer de façon cyclique les capacités des acteurs de la recherche et de l'innovation ;
217. Optimiser le fonctionnement des écoles doctorales ;
218. Créer/Participer aux réseaux africains pour le développement des sciences technologiques et innovation ;
219. Créer une adéquation entre la recherche et les enjeux sous régionaux et régionaux ;
220. Créer une adéquation entre la recherche scientifique et le secteur privé ;
221. Développer l'Innovation, la Recherche et la Technologie à travers la CNAES (Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur) et le PADESR (Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ;
222. Remplacer le FIRST (Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique) par un Fonds National de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) ;
223. Encourager l'innovation et la recherche pour exploiter de nouvelles opportunités ;
224. Réaliser le « raccourci technologique » par les nouvelles techniques de gestion des données, les pistes d'innovation dans tous les secteurs et la communication facilitée par les résultats de la recherche scientifique.
225. Définir des caps d'amélioration de la qualité avec des objectifs à atteindre dans le temps.
226. Proposer des fonds de recherche orientée
227. Une recherche en adéquation avec les nécessités sociales (avec des solutions concrètes aux problématiques sociales)
228. Orientation de tous les étudiants dans les universités en système présentiel
229. Elimination des UVS pour l'orientation des nouveaux bacheliers

- 230. Réserver les UVS aux masters et doctorat, aux professionnels
- 231. Etablir des pôles de recherche tenant en compte des nécessités des pôles économiques du Sénégal
- 232. Corrélation entre la recherche scientifique nationale et la recherche scientifique sous-régionale
- 233. Augmenter les fonds du FIRST ;

◆ **Sur L'Intelligence Artificielle (IA)**

● **Mesures Phares**

- 234. Concevoir un ensemble de politiques relatives à l'IA dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation, de l'éducation, de la culture et de la politique de communication ;
- 235. Lancer des projets pilotes pour déterminer comment exploiter l'IA et les données d'apprentissage ;
- 236. Favoriser le dialogue multipartite au niveau national sur l'utilisation de l'IA dans la modération des contenus conformément aux normes internationales des droits de l'homme et à la réalité locale.

● **Autres Mesures**

- 237. Faire une prospection des défis du futur et élaborer une vision stratégique bien définie pour l'IA ;
- 238. Créer une commission nationale de veille pour l'IA ;
- 239. Exploiter les technologies de l'IA pour soutenir la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- 240. Favoriser la coopération bilatérale régionale et internationale en matière d'IA pour atteindre les activités telles que la participation active aux initiatives et forums internationaux pertinents ;
- 241. Encourager la recherche, le développement et le déploiement de solutions de l'IA pour résoudre les problèmes locaux tout en exportant les mêmes solutions vers d'autres pays.

◆ **Sur La Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)**

● **Mesures Phares**

- 242. Réglementer la communauté virtuelle existante ;
- 243. Faire la refonte de tous les programmes scolaires et universitaires en vue de leur adaptation aux réalités socio-culturelles du pays, aux besoins de l'économie et du monde moderne, avec un recours aux TIC.

● **Autres Mesures**

- 244. Accessibilité numérique : Pourvoir accès à Internet haut débit dans certaines zones rurales ;
- 245. Education aux TIC : Pourvoir les ressources et la formation pour les enseignants en TIC ;
- 246. Entrepreneuriat dans les TIC : Pourvoir l'adaptation des mesures prises aux besoins et l'accès facile au financement, à la formation et au mentorat pour les jeunes entrepreneurs ;
- 247. Cybersécurité : Garantir la protection du citoyen contre les cyberattaques, la mise en place de lois et de réglementations contre les crimes en ligne, la sensibilisation à la sécurité en ligne, et le renforcement des capacités des forces de l'ordre dans le domaine de la cybersécurité ;
- 248. Innovation technologique : Créer des incubateurs et des centres d'innovation technologique, et de collaboration entre les universités, les entreprises et les startups.

▶ **Sur Les Couches Vulnérables**

➡ **Orientation Stratégique**

- Solidarité nationale et protection des personnes vulnérables, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

◆ **Diagnostic**

Au Sénégal, l'écart ne cesse de creuser entre les pauvres et les riches et la chute de certaines

couches de la population dans la précarité montre toutes les limites des programmes du gouvernement. Ainsi plus de 7 individus sur 10 soit 70,8 % sont pauvres de façon multidimensionnelle et en moyenne un pauvre souffre de 39 % de privations. De plus, les pauvres supportent environ 28 % de l'ensemble des privations possibles.

● Mesures Phares

249. Instaurer des politiques publiques plus adaptées et efficaces pour lutter contre le chômage des jeunes et l'émigration clandestine ;
250. Redonner de la considération aux personnes à mobilité réduite, invalides, blessés de guerre, retraités et victimes de la justice ou de l'Etat ;
251. Résoudre définitivement la souffrance des femmes et des jeunes filles en augmentant les infrastructures sanitaires, en développant l'alphabétisation de rattrapage pour les femmes, en renforçant la scolarisation des jeunes filles etc. ;
252. Octroyer le droit au Revenu Minimum à partir de 17 ans supporté par le fonds de solidarité Mbel (tiré des Ressources Naturelles). Les modalités de répartition suivantes sont proposées :
 - De 17 à 24 ans : 50 000 francs CFA
 - De 25 à 34 ans : 75 000 francs CFA
 - De 35 à 64 ans : 100 000 francs CFA
 - De 65 et plus : 150 000 francs CFA
253. Mettre en place le Programme d'Urgence des Localités Urbaines à Haute Pauvreté (PULHUP) en s'appuyant sur les Centres Communaux de Qualification Professionnelle (CCQP) ;
254. Promouvoir le droit des femmes et compléter les mesures en faveur de la parité hommes-femmes qui peine à être généralisée dans les institutions pour tous les postes électifs ;
255. Accompagner les jeunes à la quête d'un lendemain meilleur sur un chemin parsemé d'obstacles en mettant en place un programme spécial de rattrapage et en élaborant une Charte nationale sur les relations entre parents, enseignants et élèves, à signer par les associations de parents d'élèves, le comité de gestion, les syndicats d'enseignant et les regroupements d'élèves ;
256. Veiller à la protection « des bouts de bois » à la recherche d'une enfance normale en instituant l'obligation de prendre en charge son enfant quelles que soient les relations entre parents ; procédant à une nouvelle réglementation sur la mendicité et interdire la mendicité de survie ; et réformant la législation sur le travail des enfants.
257. Rendre pérenne le soutien aux personnes vulnérables en matière de nutrition, à travers le prélèvement de soutien social des personnes à revenu élevé, l'organisation et la gestion communautaire de la Zakat ;
258. Travailler à la mise en place d'un observatoire des problèmes des jeunes et des femmes.

Face au chômage, à la pauvreté, et à l'endettement excessif producteur d'une croissance non inclusive, développer l'économie à travers l'imperatif de la Transformation Structurelle par le biais de l'industrialisation.

Amont et aval du développement :

Pour mettre le Sénégal sur la voie de la souveraineté économique, il est impératif de mettre en place les réformes adaptées et régler en amont la question du financement et de la monnaie. Il faudra aussi identifier les parties prenantes nationales qui seront chargées de mettre en œuvre les politiques définies pour réaliser ces réformes. Nous devons aussi challenger les indicateurs classiques de notre bien-être économique résumés principalement autour du taux de croissance ou Produit Intérieur Brut (PIB).

Sur Le Financement du Développement

Orientation Stratégique

- Financement prioritaire du développement par l'exploitation judicieuse des Ressources Naturelles et le partenariat Public-Privé.

Diagnostic

Avec la mise en œuvre du PSE, le stock de la dette est passé de 4112,9 milliards en 2014 à plus de 13.230 milliards en 2023 pour une variation de 42,1% à 76,62% par rapport au PIB, qui dépasse largement la norme prudentielle communautaire de 70%. Entre 2022 et 2023, le Sénégal va honorer 424,32 milliards d'intérêts, soit 74,3 milliards de plus par rapport à 2022 ; encore que l'emprunt n'impacte pas les secteurs productifs, créateurs d'emplois et de richesses (Rapport PNUD, FMI, Banque Mondiale, ANSD, Ministère du Budget 2023).

Mesures Phares

259. Accéder aux financements à moindre cout à partir de l'exploitation judicieuse des ressources naturelles et la présence de bonnes garanties (Ex : Gaz et Or) ;
260. Elargir nos investissements dans des secteurs non liés aux matières premières, tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage, la technologie, le tourisme, porteurs de croissance inclusive
261. Diversifier le partenariat du développement avec l'adhésion aux BRICS ;
262. Faire de l'économie verte un levier important de mobilisation de ressources financières.

Autres Mesures

263. Réduire la dette tout en assurant la croissance du budget à partir d'une exploitation intelligente des ressources et de réformes fiscales intégrant l'ensemble du tissu économique ;
264. Conduire une réforme administrative fiscale favorisant la transparence et la maximisation des recettes fiscales sans hausse chez les agents économiques et favorisant l'arrivée des IDE (Investissement Directes Etrangers) et la production industrielle ;
265. Tirer au maximum des ressources supplémentaires suffisantes sur l'exploitation des ressources naturelles (mines d'or, minerais de fer, zircon, pétrole, gaz, phosphate) avec l'Etat comme maitre du jeu et de l'exploitation des grands investissements (infrastructures routières (TER, Autoroutes, aéroports etc.) ;
266. Faire la photographie et aller à la formalisation de l'ensemble des entreprises locales afin de gagner en recettes fiscales par la théorie des économies d'échelle ;
267. Promouvoir une administration publique, au cœur de la création de richesse avec l'accompagnement des créateurs de richesse : faciliter et ne pas être un obstacle pour bien

- faire et agir quand il le faut par la création d'un environnement des affaires de classe internationale pour attirer et fixer les investissements ;
268. Investir une partie des revenus pétroliers et gaziers dans des fonds d'investissement à long terme pour diversifier l'économie ;
 269. Développer l'auto-emploi dans le cadre de l'entrepreneuriat coopératif ;
 270. Structurer l'économie locale à partir de l'économie suffisante et immédiate en vue de rehausser le financement du développement communal par l'approche projet, la coopération décentralisée, l'intercommunalité et le Partenariat Public Privé (PPP).

Sur La Monnaie et Souveraineté Economique

Orientation Stratégique

- Promotion de l'Intégration africaine et de la souveraineté monétaire.

Diagnostic :

Le FCFA, monnaie commune de l'espace UEMOA, est garanti par la France auprès de la Banque Européenne qui contrôle également les réserves ; son usage avec le FCFA de la CEMAC n'est pas interchangeable. La conversion exige le passage à une devise intermédiaire (Euro, dollars) et l'opération profite au parrain français. Se posent ainsi un réel problème de souveraineté et d'exploitation économique que les dirigeants communautaires n'ont pas l'intention de bouleverser malgré l'annonce bluffée de l'ECO à Abuja et le sommet de Lomé du 28 mai 2021.

Mesures Phares

271. Militer pour une révolution monétaire dans l'Espace communautaire avec la matérialisation de l'annonce d'Abuja sur l'ECO arrimé à plusieurs devises sans paternalisme ;
272. Sinon, Challenger avec la monnaie commune au sein de la FAO (Fédération Atlantique Ouest, qui sera constituée du Senegal, de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée Bissau) .

Autres Mesures

273. Partir d'un pôle d'Etats ayant des critères de convergences identiques ;
274. Signer une charte de la zone monétaire pour la réalisation d'une monnaie commune africaine progressive avec l'ECO ;
275. Donner de l'autonomie et de la responsabilité à la banque centrale avec des objectifs de politiques économiques avec tous les instruments de politiques monétaires ;
276. Mettre en place un cadre politique institutionnel pour l'intégration monétaire de la zone jumelle CEMAC et de la quasi-totalité africaine ;
277. Affirmer notre souveraineté monétaire et garder si nécessaire, le droit de seigneurage ;
278. Donner de l'autonomie et de la responsabilité à la banque centrale avec des objectifs de politiques économiques avec tous les instruments de politiques monétaires ;
279. Bonifier le rôle de la BCEAO par des objectifs de politiques économiques et de création d'emploi (baisse des taux d'intérêts bancaires création d'emplois, stabilité des prix etc.) ;
280. Mettre en place la parité flexible tout en protégeant des risques de dépréciation monétaires les agents économiques fragiles aux fluctuations monétaires ;
281. Signer de bonnes conventions paritaires favorables aux exportations référant à l'Euro, au Dollar, au Yuan chinois et à la Livre Sterling ;
282. Renforcer le réseau bancaire existant en soutien au secteur Privé (La BNDE, la LBA, la DER, le FONSTAP) dans leur mission de soutien des secteurs productifs ;
283. Accompagner les chefs d'entreprise par des consultants ou par la formation à la maîtrise du marché de change (système de change flexible) ;
284. Mettre en place la parité flexible ;
285. Consolider d'abord les secteurs nationaux qui portent la croissance économique.

Sur Le Secteur Privé National

Orientation Stratégique

- Soutien et participation du Secteur Privé-National dans la réalisation de la croissance et la création d'emplois par l'accès à la Commande Publique.

Diagnostic :

Avec des politiques de facilitation des procédures de création d'entreprises depuis 2003, des transferts de propriété et de réduction des procédures en douane, le Partenariat Public-Privé (PPP) continue de faire des progressions avec des disparités. En effet, le Privé National continue de payer les frais d'une domination sans pitié de l'étranger avec une contribution de 25% du chiffre d'affaires et 20% seulement de la valeur ajoutée créée (Rapport Trimestriel ANSD et Banque Mondiale 2022).

Mesures Phares

286. Formaliser de la participation du Privé National par le système d'actionnariat dans les sociétés de droit sénégalais ;
287. Mettre en place un titre foncier agro-industriel et la responsabiliser le Privé-National dans la création de l'emploi ;
288. Institutionaliser la préférence nationale permettant de disposer de points de bonification pour accéder à la commande publique et à l'investissement industriel (discrimination positive).

Autres Mesures

289. Réformer et encadrer les règles de passation des marchés publics et encourager la tendance PPP dans la mise en œuvre ;
290. Promouvoir, en fonction des types de prestations, une part soit en entreprises féminines, soit aux entreprises de jeunes ou aux deux ;
291. Impliquer le Privé dans la valorisation des métiers, le déroulement du label Ecole - Entreprise, la mise en œuvre du programme stage professionnel obligatoire et la protection contre le chômage ;
292. Concevoir des logiciels utilitaires pour l'administration publique, les collectivités territoriales et le secteur privé national aux industries du privé utilisant les dernières technologies ;
293. Accompagner la compétitivité du secteur privé national pour une appropriation de la ZLECAf (Zone de Libre Echange Continentale africaine) qui constitue un marché à 2700 milliards de dollars impulsifs pour la diversité commerciale et un statut dans les affaires mondiales ;
294. Accompagner les start-ups spécialisées dans la production d'applications informatiques : conception des logiciels utilitaires pour l'administration publique, les collectivités territoriales et le secteur privé national aux industries du privé utilisant les dernières technologies de l'intelligence artificielle ;
295. Explorer la piste de l'encouragement des acteurs du secteur privé à prendre une participation en qualité d'actionnaires dans les sociétés de droit sénégalais à constituer pour réaliser un investissement industriel ; l'Etat le partant au début, le restitue au privé dans des conditions transparentes ;
296. Accompagner et Développer les petites industries de fabrication des produits de consommation ;
297. Promouvoir un cadre de concertation avec le secteur privé national pour réduire l'intérêt à agir frauduleusement ainsi que les conflits d'intérêts ;
298. Nouer des partenariats et conventions public-privé ;

299. Attribuer aux investisseurs privés les permis et droits d'exploitation sur des ressources naturelles certifiées dans des proportions équivalentes à la contrevaletur d'infrastructures à réaliser au profit de l'Etat ;
300. Promouvoir les mécanismes fiscaux et douaniers favorables à l'implantation et au développement d'un tissu industriel performant ;
301. Une fois que l'autonomie de décisions est arrachée, les sources de financements de l'économie identifiées, Impliquer fortement le secteur Privé National performant afin d'ouvrir toutes les conditions nécessaires à la promotion de l'entreprenariat, au développement de l'emploi et de booster la croissance de la richesse nationale ;
302. Susciter l'épargne dans le secteur informel en promouvant les banques d'investissement privé ;
303. Mettre en place des centres de formation et de perfectionnement pour le secteur privé, financés par les privés et l'Etat du Sénégal.



Sur L'Entreprenariat



Orientation Stratégique

- Valorisation des métiers á travers la formation professionnelle.



Diagnostic

Avec comme défi majeur l'entreprise des jeunes et des femmes, le secteur de l'entreprenariat est essentiellement assuré par l'agriculture qui emploie plus de 49% des jeunes. La pléthore d'agences qui militent pour la réussite entrepreneuriale, notamment dans l'accès à l'information, l'auto-emploi, l'accès au financement et l'employabilité, n'ont pu remédier au taux d'échecs élevés chez les jeunes et à l'inadéquation de la formation ; un manque de solutions lié à la politisation des structures d'encadrement.



Mesures Phares

304. Garantir l'attractivité de l'environnement des affaires pour les entrepreneurs et les porteurs de projets et les primo-entrepreneurs ;
305. Maîtriser la technologie pour une industrialisation favorisant le développement de l'entreprenariat ;
306. Soutenir les réformes en matière de fiscalité et d'accès aux marchés publics pour les MPME ;
307. Soutenir la nouvelle loi d'orientation des PME et la nouvelle loi sur la création d'entreprise (« start-up »).



Autres Mesures

308. Dépolitiser la gestion des structures d'accompagnement et de financement ;
309. Agencer la pléthore de structures dans le domaine pour une meilleur coordination des initiatives et actions ;
310. Promouvoir les DAC par le biais de champs publics « toolu ñëpp » impliquant les services de l'Etat, les collectivités, les investisseurs privés, les organisations de jeunes et féminines ;
311. Assurer l'éducation et la formation de qualité, accès sur les compétences dans les domaines de la technologie, de l'agriculture, de la santé et de l'énergie ;
312. Appliquer la théorie de l'industrie de l'enfance en protégeant les jeunes entreprises de l'hostilité de la concurrence ;
313. Accompagner les entreprises Féminines et de jeunes évoluant dans la transformation de produits agropastoraux et halieutiques ;
314. Renforcer certains incubateurs et accélérateurs existants ;
315. Renforcer les structures de soutien du Gouvernement du Sénégal dans les régions autres que Dakar ;

316. Collaborer avec l'APIX et l'ADEPME (Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises) pour améliorer durablement leurs bases de données sur les marchés et réduire les coûts des études de marché pour les entrepreneurs ;
317. Soutenir les services de conseil aux entreprises pour aider les MPME à accéder aux appels d'offres et à répondre aux besoins en matière d'achat des grandes entreprises ;
318. Renforcer la Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat du Sénégal (BNSTP) ;
319. Instaurer la gratuité de la formation orientée vers l'entrepreneuriat agricole, de l'élevage, de la pêche et de la transformation industrielle ;
320. Maîtriser la technologie pour l'industrialisation afin de promouvoir l'entrepreneuriat ;
321. Réaménager l'environnement des affaires par des réformes structurelles importantes sur le foncier permettant aux entrepreneurs et aux investisseurs d'obtenir un titre foncier agro-industriel (le domaine national) ;
322. Accompagner les entreprises Féminines et de jeunes évoluant dans la transformation de produits agricoles, pastoraux et halieutiques ;
323. Rendre disponible les techniques, connaissances et compétences pour préparer l'option industrielle par le soutien à la recherche scientifique et des connaissances dans les secteurs de l'Entrepreneuriat à développement industriel embryonnaire et disposant d'énormes potentialités, notamment en matière de croissance inclusive dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche et l'élevage ;
324. Créer dans chaque commune des unités semi-industrielles, sections coopératives, où les jeunes sont propriétaires (gestion selon les principes coopératifs) ;
325. Soutenir les entreprises locales à implanter des boutiques et supermarchés locaux dans l'implantation de grandes surfaces attirant le contenu local ;
326. Reformuler avec une loi qui oblige aux hôtels de rajouter des menus avec les produits locaux pour valoriser nos produits ;
327. Implanter des unités d'emballage régionales qui répondent aux normes internationales ;
328. Encourager les petites entreprises locales en offrant un soutien financier et technique ;
329. Assurer une forte assistance et accompagnement aux agriculteurs des zones les plus reculées du pays et aux petites entreprises agricoles ;
330. Créer des coopératives multifonctionnelles et multisectorielles dans l'espace départemental avec les fonctions suivantes :
 - Epargne et Crédit (Centrale d'Achat)
 - Approvisionnement et Distribution
 - Prise en charge sanitaire et social
 - Habitat social etc...

Sur L'Emploi

Orientation Stratégique

- Réforme du travail et promotion de l'emploi des jeunes.

Diagnostic

L'emploi au Sénégal est caractérisé par une précarité, par un sous-emploi de niveau d'activité de 60%, et d'un chômage élevé variant de 10.1% en décembre 2011 à 21.9% en décembre 2022 (Rapport ANSD et Banque Mondiale 2023). Le secteur de l'emploi fait face à de nombreux défis que sont : la politisation des structures en charge du travail, l'incapacité à absorber les quelques 200.000 nouveaux demandeurs annuels qui entrent dans le marché du travail, à offrir un emploi de qualité.

Mesures Phares

- 331. Créer un Centre National de la Main d'œuvre reprenant la photographie, la généralisation du concours pour les recrutements dans l'administration, la nomenclature des emplois publics et la promotion du mérite ;
- 332. Conduire la réforme du travail public et la protection de l'agent public
- 333. Atténuer le système de carrière au profit du système de l'emploi et instaurer le recrutement des directeurs généraux par appel d'offre à candidature
- 334. Créer un fichier universel des stages avec un service national de gestion et l'instauration de l'alternance Ecole Entreprise

● **Autres Mesures**

A partir de Réformes :

- 335. Promulguer au niveau du service public l'efficacité, la transparence, l'organisation et le mérite qui permettront à l'Etat d'assumer pleinement son rôle en termes de création d'emplois décents. Il s'agira : d'administrer et de mieux gérer en organisant sous forme de directions générales, trente-six (36) secteurs ou sous-secteurs identifiés avec un potentiel de croissance et de création d'emplois avéré et dont la bonne marche aura un impact visible sur les entreprises et les ménages ;
- 336. Dépolitiser les structures en charge de l'insertion et fusionner la pléthore d'agences au nombre minimal ;
- 337. Prendre des mesures de sauvegarde pour veiller à l'objectivité des choix opérés dans les rares cas où la compétition n'est pas possible ou n'est pas souhaitable ;
- 338. Normaliser le système contractuel et le service intérimaire ;
- 339. Mettre en place une combinaison de la formation professionnelle initiale et continue et la valorisation des métiers par une restauration du réseau des écoles nationales spécialisés : agriculture, pêche, élevage, artisanat, tourisme, culture, planification, santé etc ;
- 340. Consolider les acquis en matière d'emploi et les améliorer ;
- 341. Réglementer le travail domestique, et celui des auxiliaires dans la restauration, le transport, le commerce et le secteur informel ;
- 342. Généraliser le concours pour les recrutements dans l'administration et faire respecter les procédures de recrutement ;
- 343. Faire une refonte du statut de la fonction publique reprenant la notion de l'agent public avec toutes les catégories qui s'adonnent à un travail public ;
- 344. Faire une refonte du statut de la fonction publique avec un nouveau système de rémunération, souple et recourant parfois au forfait, au travail temporaire et à l'échanges de services ;
- 345. Instituer ou réadapter un dispositif de protection sociale et sécuritaire du travailleur public ;
- 346. Créer des universités de métiers de l'artisanat pour booster le tourisme mais surtout promouvoir le consommé local. L'art décoratif est en entrain de prendre son envol de manière informelle ;
- 347. Pour les nouvelles technologies, faire de telle sorte que la génération Y marque son empreinte grâce à la formation de qualité et l'unité de production de matériels électroniques made in Senegal à l'image des Japonais et chinois ;
- 348. Donner accès à la qualification professionnelle, à la ressource foncière et financière, à l'équipement et au savoir-faire à la femme notamment la jeune fille, les femmes du monde rural, les domestiques en milieu urbain et les travailleuses dans les ménages sans rémunération ;
- 349. Introduire l'alternance École-Entreprise et le stage professionnel obligatoire permettant de favoriser l'employabilité et l'adoption du contrat emploi ;

350. Garantir un emploi décent aux jeunes après la formation ;
351. Garantir un environnement assurant la sécurité et la protection des travailleurs sénégalais.
- A partir du Secteur Primaire, dans le but de créer des emplois massifs et décents :**
352. Mettre en place « **TOOLU ÑIEPP- BEY DUNDE** ». L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Pour ce faire il faut une transformation industrielle de l'agriculture, il s'agit de changer radicalement de cap en consentant un investissement substantiel dans l'agriculture. Le Sénégal couvre une superficie totale de 19.7 millions d'hectares dont seulement 19% soit environ 3,8 millions d'hectares, de terres arables de 300.000 ha de terres irrigables l'essentiel de la production agricole provient des cultures pluviales...) le développement à large échelle de la transformation des produits agricoles à travers la promotion des Domaines agricoles communautaires par le biais de champs publics "toolu ñiepp", favorisant les conditions nécessaires de leurs implantations en encourageant les joint-ventures entre les collectivités locales, le service du portefeuille de l'Etat, les investisseurs privés et les groupements de jeunes et de femmes à prendre des participations ;
353. Orienter une part substantielle des investissements des privés nationaux et Recrutement de cohorte d'ouvriers agricoles comme agents de la fonction publique pour exercer dans les « toolu -ñiepp » en place des DAC ;
354. Faire de l'agriculture, maillon essentiel avec son potentiel sous exploité, un grenier pour l'emploi des jeunes par la création de chaînes de valeur aliment bétail, de production de bio fertilisant par la création d'unités industrielles capables de réduire la facture à l'importation des engrais chimiques. Le potentiel de minerais surtout le phosphate doit bénéficier d'unités industrielles de production de l'engrais qui est un casse-tête pour les producteurs ;
355. Former les jeunes aux métiers de la bijouterie moderne, de la métallurgie afin de les insérer dans le tissu économique très tôt et d'assurer la valorisation de l'or à partir de l'exploitation au Sénégal et non d'un transit feed-back international à coûts exorbitants ;
356. Conduire la transformation structurelle de l'élevage par le développement des chaînes de valeurs cuir, portée par des jeunes bien formés. Cette activité jusque-là pratiquée par les anciens, doit être réformée, réorganisée afin d'offrir aux jeunes une zone industrielle où la transformation du cuir sous ces différentes formes soit une réalité tout comme la production et la transformation laitière ;
357. Pour la pêche, promouvoir la transformation des produits halieutiques sous différents aspects (farine de poisson, farine de kéthiakh, farine de crevettes etc.) afin de créer une activité lucrative pour des jeunes motivés et engagés capables de fournir aux consommateurs une large gamme de produits prêts à la consommation. Une réforme sur l'attribution des licences de pêche s'impose.
- A partir d'une ère Industrielle avec le secteur privé :**
358. Signer des contrats avec les investisseurs avec des objectifs fixes de création d'emplois ;
359. Encadrer les procédures d'achat et d'acquisition de matériels avec des points de bonification accordés au privé national, également évalué sur leur qualité de recruteurs et d'employeurs ;
360. Développer la nouvelle approche de l'emploi avec la combinaison « Formation-Apprentissage-Employabilité-Premier emploi » à travers l'actionnariat dans les sociétés étatiques, à travers la formalisation du stage professionnel (Ecole-Entreprise) obligatoire et le partenariat Etat-Secteur privé ;
361. Encadrer et réorganiser le secteur informel tout en encourageant le consommateur local ;
362. Créer des zones industrielles de forte attraction et promouvoir des champions nationaux ;

- 363. Améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir les métiers du secteur extractif ;
- 364. Promouvoir le produit artisanat, outiller et encadrer les artisans.
A partir du Tertiaire, développer un transport fluide pour réduire les coûts de transaction :
- 365. Renforcer les moyens de transport ;
- 366. Redynamiser les chemins de fer ;
- 367. Réglementer le commerce et protéger ses acteurs d'une sur-importation.
Développer des métiers innovants :
- 368. Valoriser les eaux de ruissellement pluviale : l'hivernage et ses inondations doit donner des réflexions sur une technique de captage des eaux pluviales et former des jeunes en matière de l'hydraulique et ses composantes afin de créer des usines de traitement des eaux pour les redistribuer au niveau des zones de productions horticoles à des prix bas, ce qui pourrait alléger les factures ;
- 369. Créer un cadre de vie sain et créateur d'emplois à partir d'un système d'achats et de recyclage des ordures encadrés au niveau des collectivités locales bénéficiant d'un appui supplémentaire dans la dotation budgétaire.

Sur Le Produit Intérieur Brut (PIB) ou Taux de Croissance

Orientation Stratégique

- Faire du bien-être économique et social des populations le principal agrégat de mesures de performances et de pertinence des politiques publiques.

Diagnostic

De 4% en 2012 à 3.98% de taux de croissance du PIB en 2022 (Rapport décembre ANSD), le PIB du Sénégal continue d'évoluer en dents de scie bien qu'un taux de reprise de 6.1% a été noté en 2021. Malgré le recours excessif à l'endettement et le satisfecit des institutions de Breton Woods dans la mise en œuvre du PSE, le taux de pauvreté est à 37.8 %, l'indice de développement humain, très faible à 0.511; l'inflation à son summum avec 9.7 % en 2022 et même 14 % à un moment de ladite année. La croissance économique extravertie profite aux firmes étrangères et n'impacte pas le quotidien de la majorité, laquelle le chômage et la misère poussent à l'émigration clandestine dans des conditions périlleuses et suicidaires vers une Europe de plus en plus hostile à la recherche du mieux-être.

Mesures Phares

- 370. Assurer un taux de croissance du PIB à deux chiffres à partir de l'industrialisation ;
- 371. Assurer la réparation équitable des fruits de la croissance à partir d'emplois décents et avec objectifs de résorption du chômage ;
- 372. Redistribuer la richesse créée à partir du Mbél généralisé à 16 ans révolus pour faire sentir à tous les Sénégalais l'impact de la croissance ;
- 373. Pourvoir l'accès aux services publics et sociaux de base avec la construction d'infrastructures de pointe dans toutes les régions.

Autres Mesures

- 374. Promouvoir et protéger l'ensemble de la production locale afin d'apporter une solution à la cherté de la vie qui grève, par l'inflation, le pouvoir d'achat des populations ;
- 375. Assurer la croissance économique à partir de l'industrialisation, la production de masse, la réforme du secteur primaire, du secondaire et l'association du secteur privé national ; inutile de rappeler qu'il faut « produire ou périr » face aux circuits mondiaux trop coûteux ;
- 376. Placer le Sénégal parmi les pays aux taux de chômage et de pauvreté les plus faibles en faisant de l'emploi la référence ;

377. Mettre en avant l'IPH (Indicateur de la Pauvreté Humaine), l'indice de GINI et l'IDHI (Indicateur de Développement Humain Ajusté selon les inégalités) par rapport à la puissance médiatique du PIB pour s'assurer de l'impact social et économique des résultats de la croissance (redistribution équitable des revenus) ;
378. Assurer la réparation équitable des fruits de la croissance à partir d'emplois décents aux ménages, de l'accès à tous aux services publics et la construction d'infrastructures de pointe dans toutes les régions tout en réparant le déséquilibre en la matière entre le monde urbain et les milieux ruraux ;
379. En conclusion, donner au Sénégal le caractère d'un pays ayant son destin en main ; un Etat capable d'assurer sa souveraineté économique et de mettre la population dans les meilleures conditions d'épanouissement, à l'abri des menaces de chômage, de la pauvreté chronique et de l'envie d'ailleurs ;



Leviers du développement :

Le développement du Sénégal requiert, l'existence d'un certain nombre de leviers importants avant toute transformation structurelle de l'économie : les ressources naturelles, l'énergie, le foncier, l'aménagement du territoire, les infrastructures, l'hydraulique, l'assainissement, la protection de l'environnement et la maîtrise de la technologie.



Sur Les Ressources Naturelles



Orientation Stratégique

- Garantir la souveraineté sur les ressources naturelles et leur exploitation judicieuse.



Diagnostic

Les ressources naturelles du Sénégal sont abondantes, riches et variées. Notre pays est doté d'innombrables potentialités à la fois sur son sol et dans son sous-sol. Cependant malgré toutes ses richesses, la balance commerciale est déficitaire en faveur des importations, représentant environ 69 % de produits manufacturés.



Mesures Phares

380. Mettre en place un Haut Conseil de Veille et de Sauvegarde des Ressources naturelles ;
381. Adopter une Loi d'orientation sur la transformation industrielle, tenant compte des ressources disponibles et des apports complémentaires des pays voisins ;
382. Mettre en place un observatoire national des ressources naturelles afin de mesurer et quantifier pour une meilleure connaissance des potentialités ;
383. Procéder à une certification des réserves de ressources naturelles pour en connaître l'identité, l'étendue, la qualité, le cycle de vie, les risques et opportunités ;
384. Prévoir les moyens nécessaires pour la valorisation des ressources naturelles et leur protection contre tout abus ou détérioration dans les budgets des différents ministères ;
385. Protéger les ressources halieutiques à travers l'organisation des cycles de repos biologique de deux mois par an et la lutte contre la surpêche et le pillage des ressources par le renforcement des moyens de la Marine.



Autres Mesures

386. Renforcer la gouvernance et la coopération transfrontalière et sous régionale sur la préservation des ressources naturelles ;
387. Mettre en place une gouvernance qui privilégie l'approche intégrée de la gestion des ressources naturelles ;
388. Rompre avec les schémas classiques de contractualisation en concluant un échange de produits halieutiques avec une transformation industrielle sur place et la réalisation

- d'infrastructures liées à la chaîne de valeurs dans le secteur des pêches, après avoir procédé à une certification des réserves ;
389. Consolider la procédure revue avec les partenaires du secteur et reprenant les innovations proposées dans un Code des Pêches rénové ;
 390. Protéger les ressources naturelles contre les risques technologiques (risques industriels, pollutions) ;
 391. S'appuyer sur les nouvelles technologies pour développer des systèmes de suivi et d'alerte (suivi des volumes d'eau disponibles et mobilisables, surveillance des feux, etc.) ;
 392. Maîtriser les risques naturels et prendre en compte les impacts du changement climatique dans la préservation des ressources naturelles (érosion côtière, inondation, sécheresse) ;
 393. Renforcer la réglementation sur la protection des ressources naturelles ;
 394. Renforcer les systèmes de gestion, de suivi et de contrôle de l'environnement et des ressources naturelles ;
 395. Valoriser les ressources naturelles disponibles dans nos territoires au bénéfice de nos populations.

Sur L'Energie

Orientation Stratégique

- L'Energie au service de la transformation industrielle ;
- Promotion des énergies renouvelables.

Diagnostic

Le Sénégal confronte des défis dans les hydrocarbures, notamment des problèmes juridiques, institutionnels et opérationnels. Malgré le COS-PETROGAZ, la gouvernance et la transparence restent des préoccupations majeures. Sur l'électricité, les initiatives soutenues par le PUDC, la Banque Mondiale et l'USAID n'ont pas atteint l'accès universel. Le taux d'électrification en zone rurale est de 63%, avec le coût au kWh le plus élevé de la sous-région, conséquence directe des hausses de prix significatives en 2022 et janvier 2023 qui entravent ainsi la croissance industrielle.

Mesures Phares

396. Développer et exécuter un programme de gestion et de valorisation de la production pétrolière et gazière ;
397. Identifier et développer le contenu local pour optimiser les investissements dans le secteur des hydrocarbures ;
398. Développer un cadre réglementaire unifié pour les hydrocarbures afin de favoriser la sécurité juridique et l'investissement ;
399. Développer le contenu local pour capter les investissements dans le secteur des hydrocarbures ;
400. Restructurer les services de l'état intervenant dans le secteur de l'énergie
 - Mettre en place une nouvelle loi d'orientation pour les énergies renouvelables,
 - Mettre en œuvre les réformes du secteur initiées dans le cadre du MCA II,
 - Développer un schéma directeur pour l'aval des hydrocarbures afin d'optimiser la logistique et les opérations ;
401. Appuyer la recherche sur les questions liées à l'énergie et à l'électricité :
 - Fonds pour la recherche scientifique,
 - Engager les industries dans l'appui à la recherche ;
402. Définir un plan d'exploitation articulé aux besoins énergétiques ;
403. Définir un plan d'exportation de l'excédent de productions ;
404. Développer des activités liées aux produits dérivés de l'exploitation du pétrole ;

- 405. Promouvoir l'usage productif de l'électricité :
 - Mise en place de ZAEE (Zones d'Activités Economiques Electrifiées) ;
 - Fonds pour subventionner l'acquisition d'équipements de production ;
 - Définition d'une stratégie pour l'intégration du principe d'usage productif dans tous les nouveaux projets d'électricité ;
- 406. Développer l'électricité au service de la production agricole ;
- 407. Intégrer l'utilisation de production d'énergie solaire pour alimenter les charges au niveau des bâtiments de l'administration ;
- 408. Mettre en place des normes strictes de gestion environnementale pour minimiser les risques et les impacts négatifs.

Autres Mesures

- 409. Moderniser et augmenter les capacités de production et de stockage de la SAR pour garantir un approvisionnement stable ;
- 410. Former et recruter du personnel qualifié pour le contrôle des opérations pétrolières et gazières ;
- 411. Développer un cadre réglementaire unifié pour les hydrocarbures afin de favoriser la sécurité juridique et l'investissement ;
- 412. Créer un centre d'excellence pour les énergies renouvelables ;
- 413. Créer un Fonds commun de financement des initiatives d'interconnexion pour participer à l'opérationnalisation du marché sous-régional de l'électricité ;
- 414. Elaborer une loi-cadre sur l'efficacité énergétique et mettre en place des incitations pour encourager son adoption ;
- 415. Créer une usine de fabrication d'équipements ;
- 416. Réévaluer les accords d'achat d'énergie des IPP (Independent Power Producers) ;
- 417. Faciliter le raccordement au réseau électrique pour les industries ;
- 418. Créer au sein des grandes écoles des filières du pétrole et du gaz ;
- 419. Moderniser et renforcer le réseau de transport d'électricité ;
- 420. Développer des parcs de production d'électricité autour du gaz ;
- 421. Faciliter l'accès au financement pour les projets d'énergie alternative y compris des mécanismes de subventions et de garanties de prêts ;

Programme Sectoriel (voir Annexe 1) **Mise en valeur du Plan Mix Energétique au Sénégal (PES)**

Sur Le Foncier

Orientation Stratégique

- Réforme foncière durable, avec clarification des axes conceptuels et institutionnels.

Diagnostic

L'un des Talon d'Achille de la question foncière au Sénégal réside dans l'inapplication des règlements, combinée à un faible taux d'immatriculation : seulement 152 000 titres fonciers pour une population de 14 millions d'habitants en 2015 ont été enregistrés. Une sécurisation des investissements fonciers, ainsi qu'une gestion transparente seront nécessaires pour juguler les profondes tensions que connaît ce secteur : près de 80% des alertes transmises en 2017 à l'Exécutif concernaient des litiges et conflits impliquant le foncier.

Mesures Phares

- 422. Modifier la loi sur le domaine national pour introduire un domaine agro-industriel couvert par un titre foncier agro-industriel attribué aux investisseurs pour un investissement structurant ;

423. Mener une Réforme Foncière Durable, avec clarification des Axes Conceptuels et Institutionnels ;
424. Garantir l'inviolabilité des cadres réglementaires et juridiques ainsi que celle des organes compétents en la matière (autorité de l'Etat et de ses organes en la matière) ;
425. Alléger les procédures d'accès à la ressource et veiller à l'équité ainsi qu'à la rationalité dans les investissements (foncier habitat, foncier production) et dans la préservation des écosystèmes naturels ;
426. Sanctifier la bonne Gouvernance : assurer la transparence et veiller au recouvrement des attendus financiers en lien avec le foncier (espaces publics et privés maîtrisés).

● **Autres Mesures**

427. Intégrer dès l'amont une exploitation raisonnée et durable de la ressource foncière ;
428. S'assurer d'une bonne connaissance en continu des disponibilités ainsi que de l'évolution de la ressource foncière (certification et suivi) ;
429. Eviter une extraversion de la production et/ou une mainmise d'acteurs extérieurs (volet souveraineté) ;
430. Anticiper les enjeux géopolitiques induits (contrôle de la ressource) ;
431. Instruire les dossiers et demandes en tenant compte des enjeux et intérêts par cercles concentriques : Etat, structures décentralisées, communautés et populations locales, investisseurs ;
432. Assumer une communication transparente sur la question foncière ;
433. Effectuer des points bilans périodiques officiels et accessibles (documents) sur la question foncière ;
434. Equilibrer les impératifs de réalisations d'infrastructures et d'équipements d'une part et la préservation des milieux d'autre part (pression urbaine et littorale, recul du trait côtier) ;
435. Anticiper et inverser la dégradation de la ressource foncière agricole : appauvrissement des terres agricoles ;
436. Veiller à une préservation des milieux et des ressources ;
437. Garantir la sécurité foncière aux investisseurs (nationaux ou non-nationaux) ;
438. Assurer la souveraineté de l'Etat Sénégalais sur la ressource foncière ;
439. Articuler la gestion foncière à l'Aménagement du Territoire et aux grandes orientations macro-économiques : rééquilibrage territorial national ;
440. Bannir toute forme de gestion cloisonnée et anachronique ;
441. Soutenir et protéger production et marché intérieurs.

▶ **Sur L'Aménagement du Territoire**

▶ **Orientation Stratégique**

- Aménagement et développement territorial concertés.

◆ **Diagnostic**

Une forte concentration de la population, soit 64,02%, est observée sur seulement 18% du territoire sénégalais, limitant l'exploitation optimale des ressources. De plus, les infrastructures et les bases socio-économiques, incluant 75% des travailleurs et 95% des entreprises industrielles et commerciales, sont fortement déséquilibrées, concentrées sur une minuscule superficie de 0,3%.

● **Mesures Phares**

442. Transférer la capitale administrative à Thiès ;
443. Procéder au rattrapage communal à travers des investissements dans les collectivités territoriales les moins dotées d'infrastructures de base ;

- 444. Pour régler définitivement les déséquilibres relevés au niveau de la planification spatiale en générale et de l'Aménagement du territoire en particulier, réunir dans un même ministère les quatre structures suivantes : l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'Agence nationale de l'Aménagement du territoire (ANAT), le service de l'urbanisme et la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) afin de mieux articuler la planification spatiale et la planification économique ;
- 445. Construire des métropoles d'équilibres ou des villes nouvelles en fonction des vocations territoriales de chaque territoire, adossées à des agropoles ;
- 446. Réhabiliter le réseau de chemin de fer : toutes les régions du Sénégal et toutes les zones à fort potentiel économique devront être desservies.

● **Autres Mesures**

- 447. Réviser le Plan National d'Aménagement et du Développement Territorial (PNADT) car quatre ans après son adoption en conseil présidentiel, rien n'a encore été mis en œuvre ;
- 448. Donner à l'ANAT les ressources suffisantes pour lui permettre d'évaluer la qualité des rapports produits et pour assurer le suivi-évaluation des initiatives de développement territorial ;
- 449. Faire du département de MBOUR la quinzième région du Sénégal ;
- 450. Faire de la Plateforme de Diamniadio une ville industrielle et commerciale ;
- 451. Promouvoir le développement intégré des régions moins avancées en investissant dans les infrastructures de base (routes, électricité, eau et éducation) pour stimuler l'emploi local ;
- 452. Former le personnel des collectivités locales pour une meilleure gestion des ressources ;
- 453. Etablir des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité des interventions locales ;
- 454. Elaborer des plans de développement à l'échelle régionale qui tiennent compte des besoins spécifiques de chaque région ;
- 455. Mettre en place des incitations pour encourager les investissements conformes aux objectifs de développement ;
- 456. Etablir des calendriers de mise en œuvre clairs pour chaque document de planification ;
- 457. Allouer des ressources budgétaires pour soutenir la mise en œuvre ;
- 458. Suivre régulièrement les progrès et ajuster les plans en conséquence ;
- 459. Examiner et réorganiser les institutions liées à l'aménagement et le développement territorial pour éliminer les chevauchements et améliorer la coordination ;
- 460. Impliquer les parties prenantes locales dans le processus de gouvernance pour une meilleure représentativité ;
- 461. Promouvoir les secteurs économiques adaptés à chaque région (agriculture, tourisme, industrie) en fonction de leur avantages comparatifs ;
- 462. Développer des plans de gestion des catastrophes et des mesures de prévention des inondations.

▶ **Sur Les Infrastructures**

➡ **Orientation Stratégique**

- Développement harmonieux des infrastructures pour appuyer tous les acteurs et soutenir la croissance de tous les secteurs de l'économie.

◆ **Diagnostic**

Dans le domaine des infrastructures d'appui à la production, le Sénégal fait face à de nombreux défis pour améliorer l'état des routes, moderniser les ports, simplifier l'accès au foncier, tout en exploitant ses infrastructures aéroportuaires et ferroviaires existantes pour soutenir la croissance économique et le développement rural.

● **Mesures Phares**

- 463. Financer les infrastructures à hauteur de 4000 milliards de FCFA à partir des ressources naturelles et du Partenariat Public-Privé ;
- 464. Assurer la maintenance régulière des infrastructures de transport, routières et énergétiques existantes ;
- 465. Adopter des normes beaucoup plus rigoureuses pour sauvegarder les routes, en plus du contrôle de la charge à l'essieu, pour le contrôle des camions de transports des conteneurs et des marchandises pondéreuses ;
- 466. Réaliser un port en eaux profondes autour de Saint Louis et des ports secs à Kaolack, Tambacounda et Kédougou ;
- 467. Investir dans le développement de systèmes de bus modernes et durables ;
- 468. Renforcer la modernisation des aéroports régionaux avec des infrastructures adaptées et dotées de tous les services d'assistance ;
- 469. Établir des voies réservées aux transports en commun pour réduire la congestion ;
- 470. Renforcer la Mise en place d'un programme national de désenclavement des territoires ruraux pour permettre l'accessibilité aux localités et aux zones de productions.

● **Autres Mesures**

- 471. Investir dans la réhabilitation et la construction de routes rurales pour relier les zones agricoles aux marchés ;
- 472. Développer des infrastructures de stockage agricole et des marchés ruraux pour faciliter la commercialisation des produits agricoles ;
- 473. Déployer des réseaux de communication haut débit dans les zones rurales pour améliorer l'accès à l'information et aux marchés en ligne ;
- 474. Ouvrir l'ancien aéroport de Dakar au-delà de la vocation militaire, à certains autres vols particuliers pour des besoins économiques et sécuritaires ;
- 475. Exploiter le transport des personnes par voie maritime et le cabotage national ;
- 476. Prendre des mesures de renouvellement du parc de transport terrestre ;
- 477. Créer des pistes cyclables et des zones piétonnes pour encourager l'utilisation de vélos et la marche ;
- 478. Améliorer la signalisation routière et l'éclairage public pour renforcer la sécurité ;
- 479. Intensifier les mesures de contrôle de la vitesse et de lutte contre la conduite dangereuse ;
- 480. Encourager l'adoption de véhicules électriques en offrant des incitations fiscales ;
- 481. Installer des bornes de recharge électrique dans les zones urbaines ;
- 482. Mettre en place des programmes de maintenance routière régulière ;
- 483. Construire des routes vers les écoles et les centres de santé pour faciliter l'accès aux services de base ;
- 484. Mettre en place des services de transport scolaire pour les élèves des zones rurales ;
- 485. Promouvoir l'accès à des véhicules de transport adaptés pour les agriculteurs ;
- 486. Déployer des réseaux de communication haut débit dans les zones rurales pour améliorer l'accès à l'information et aux marchés en ligne.

▶ **Sur Hydraulique et Ressource en Eau**

➡ **Orientation Stratégique**

- Gestion et maîtrise de l'Eau manifestées par une exploitation judicieuse de la ressource.

◆ **Diagnostic**

Un taux d'accès global à l'eau potable estimé à 91,3 % (Rapport du Centre de Suivi Ecologique de 2020) ; dans certaines régions du Sénégal, plus de 10 % de la population rurale s'approvisionne encore à partir de sources d'eau non potabilisée. Des prélèvements d'eau pourraient augmenter d'environ 30 à 60 % d'ici 2035 (Rapport Banque Mondiale 2022) pour satisfaire les besoins d'une population en augmentation soutenue.

● **Mesures Phares**

- 487. Assurer la disponibilité pendant toute l'année de l'eau potable pour les ménages, et celle pour les activités agricoles et industrielles avec la relance des projets de « Revitalisation des Vallées Fossiles » et du « Canal du Cayor », en plus des projets en cours de désalinisation de l'eau de mer ;
- 488. Assurer l'accès à l'eau potable en milieu urbain par le renforcement des programmes d'adduction en eau ;
- 489. Garantir l'accès à l'eau potable en milieu rural par la mise en place et le renforcement des programmes d'équipement en ouvrage de captage et de stockage d'eau destinée aux populations et aux usages agricoles ;
- 490. Réduire les pollutions des nappes, cours d'eau, lacs et des écosystèmes aquatiques par l'identification des sources de polluants et des rejets d'origine industrielle, agricole ou domestique, dans le milieu naturel.

Autres Mesures

- 491. Maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et des voies d'écoulement à travers un réseau adéquat d'assainissement pluvial ;
- 492. Mettre en place un programme spécial de relogement des sinistrés et de libération des zones inondables pour les valoriser en faire de l'agriculture hors-sol et sous-sol ;
- 493. Gérer, préserver les écosystèmes aquatiques et la ressource en eau par la réduction des pollutions d'origines agricoles, industrielles ou domestiques et par la prise en compte des effets du changement climatique ;
- 494. Intégrer la prise en compte de la protection et de la préservation de la ressource en eau et de ses enjeux dans les documents de planification (plan d'urbanisation local, plan de gestion et d'aménagement), en zone urbaine et en zone rurale ;
- 495. Mettre en place un plan d'actions en faveur des économies d'eau ;
- 496. Mettre en place un observatoire national de l'eau ;
- 497. Assurer une meilleure connaissance des besoins et des volumes d'eau disponibles et mobilisables pour tous les usages ;
- 498. Adopter une approche intégrée de la gestion de la ressource en eau en associant les populations, les usagers, les élus locaux et les associations ;
- 499. Renforcer la coopération sous régionale sur la gestion des bassins versants et cours d'eau transfrontaliers ;
- 500. Renforcer la réglementation sur les usages de l'eau (mettre à jour le code de l'eau) ;
- 501. Harmoniser à l'échelle nationale la gouvernance sur les ressources en eau par l'optimisation et la mutualisation des moyens ;
- 502. Intégrer le risque inondation et la cartographie des zones inondables dans les plans d'urbanisation ;
- 503. Sensibiliser et informer les populations sur le risque d'inondation.

Programme Sectoriel (voir Annexe 2) **Ressources en Eaux Potables et pour l'Irrigation (REPI)**

Sur L'Assainissement

Orientation stratégique

- Un système d'assainissement adapté et une gestion efficiente des eaux pluviales partout et pour tous.

Diagnostic

Avec des taux d'accès à l'assainissement de 67,4% en milieu urbain et 42,3% (Stratégie Nationale d'Assainissement 2021) en milieu rural, le Sénégal a encore beaucoup de défis à relever. Encadrer l'assainissement autonome qui concerne plus de 70% de la population et

développer l'assainissement collectif dans des zones appropriées sont des axes clés. Une gestion plus efficace des eaux pluviales à travers des projets et programmes appropriés est essentielle pour améliorer le cadre de vie des populations.

● **Mesures Phares**

504. Créer un ministère de l'Assainissement et de la Gestion des Eaux Pluviales ;
505. Prioriser l'assainissement autonome en développant une dynamique économie circulaire dans la gestion des boues de vidange ;
506. Impliquer le secteur privé avec le développement de la recherche et de l'innovation technologique dans le secteur de l'assainissement ;
507. Faire un diagnostic des programmes de gestion des inondations et de la mise en œuvre d'autres programmes plus efficaces et durables ;
508. Etablir un mécanisme de coordination entre les structures de gestion de l'assainissement ;
509. Favoriser le transfert de compétence aux municipalités pour une gestion plus locale et efficace ;
510. Promouvoir les systèmes d'assainissement autonome notamment en sensibilisant et en proposant des incitations.

● **Autres Mesures**

511. Investir dans la modernisation et l'extension des infrastructures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs ;
512. Responsabiliser les communes dans la gestion de l'assainissement ;
513. Mettre en œuvre des mécanismes de financement de l'assainissement ;
514. Créer une synergie de tous les acteurs qui interviennent dans le secteur de l'assainissement ;
515. Encourager la participation du secteur privé dans le financement, la construction et la gestion d'infrastructures d'assainissement ;
516. Réformer le cadre institutionnel pour le rendre plus efficace et en adéquation avec les besoins actuels ;
517. Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir des pratiques d'assainissement sûres et durables au sein de la population ;
518. Etablir des mécanismes de suivi pour prévenir la pollution de l'environnement et minimiser les risques sanitaires ;
519. Intégrer les prévisions de croissance démographique de développement urbain et de changements climatiques dans la planification de l'assainissement à long terme.

▶ **Sur La Technologie**

➡ **Orientation stratégique**

- Réalisation du « Raccourci Technologique » à travers les nouvelles techniques de gestion de données, les pistes d'innovation, le recours à la technologie de pointe et le retour des « nuages de cerveau » .

◆ **Diagnostic**

La technologie est un prérequis fondamental pour l'industrialisation mais sa mise en œuvre n'est pas encore totalement assurée au Sénégal pour deux raisons : la relégation au dernier plan des filières scientifiques dans les curricula de formation et le brain-drain.

● **Mesures Phares**

520. Drafter des conventions de facilitation du retour au pays des cerveaux sénégalais en STEM (Science-Technologie-Engineering-Maths) dans tous les projets industriels avec les pays partenaires ;

521. Adopter une politique de soutien à la recherche scientifique dans des secteurs au développement industriel embryonnaire comme l'agriculture, la pêche et l'élevage avec l'érection d'une Cité des Sciences et Techniques de dimension internationale.

■ La transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche exige d'abord une augmentation de la productivité dans ces trois secteurs. Cet impératif nécessite au préalable une mise à disposition d'équipements, d'outils et de méthodes rigoureux et adaptés au besoin des acteurs.

▶ **Sur L'Agriculture**

➔ **Orientation Stratégique**

- Transformation structurelle de l'Économie à travers l'industrialisation de l'Agriculture ;
- Investissements massifs en vue d'augmenter la production et de développer les chaînes de valeur.

◆ **Diagnostic**

L'agriculture sénégalaise joue un rôle crucial dans la transformation structurelle de l'économie du pays, en tant que source de subsistance pour la population rurale et en tant que contributeur majeur au produit intérieur brut (PIB) national. Elle constitue l'épine dorsale de tout programme visant un véritable développement industriel durable. Au cours de ces dernières années, elle a connu des performances en termes de production avec la mise en place de politiques et des programmes visant à moderniser l'agriculture, et à améliorer les infrastructures rurales et la mécanisation.

● **Mesures Phares**

522. Réformer structurellement le foncier avec la modification de la loi sur le domaine national pour introduire un domaine agro industriel couvert par un titre foncier agro industriel attribué aux investisseurs pour un investissement structurant à côté des Nouvelles Zones d'aménagement concerté (ZAC). La modification de la loi sur le domaine national s'impose pour introduire un domaine agro industriel ;
523. Investir pour la transformation industrielle des produits agricoles ;
524. Mettre en place une stratégie de maîtrise de l'eau et de production d'engrais ;
525. Augmenter le prix du kg d'arachide à 500 FCFA, « Barigo Fukki Juni ».

● **Autres Mesures**

526. Renforcer les infrastructures (rurales, équipements, stockage, commercialisation) ;
527. Tenir compte et soutenir les exploitations familiales reconnues comme des acteurs clés du système agrosylvopastoral ;
528. Développer à large échelle de la transformation des produits agricoles ;
529. Promouvoir les domaines agricoles communautaires ;
530. Réformer le travail agricole avec le recrutement par la fonction publique de cohortes d'ouvriers agricoles ;
531. Harmoniser la stratégie des programmes de transformation industrielle en mettant en cohérence les trois sectoriels (agriculture, pêche et élevage) avec érection en une seule entité dénommée Ministère en charge de l'Agriculture, de l'alimentation et des agro-industries ;
532. Atteindre la souveraineté dans la production d'intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ;
533. Solutionner les contraintes des produits agricoles ;

534. Engager des réformes foncières pour que les terres agricoles puissent servir de capital pour les populations locales ;
535. Favoriser le renforcement de capacités dans le domaine du machinisme agricole, renforcer et moderniser les ateliers de fabrication, de réparation et de maintenance du matériel agricole ;
536. Renforcer la pratique dans les écoles de formation aux métiers de l'agriculture et favoriser le partenariat école-entreprise pour rendre systématiquement les sortants opérationnels : *revue des curricula et renforcement du **continuum Formation-Recherche-Conseil*** ;
537. Relever le niveau des producteurs agricoles en facilitant l'entrepreneuriat aux sortants des écoles d'agriculture (Techniciens, Ingénieurs) ;
538. Promouvoir des pratiques agricoles durables pour faire face aux défis climatiques ;
539. Mettre en place des stratégies efficaces de lutte contre les oiseaux granivores et autres ravageurs : *La stratégie de protection des végétaux (prévention et lutte) sera renforcée.*

Sur L'Élevage

Orientation Stratégique

- Transformation structurelle de l'Économie à travers l'industrialisation de l'Élevage ;
- Investissements massifs en vue d'augmenter la production et de développer les chaînes de valeur.

Diagnostic

L'élevage occupe une place importante au Sénégal en contribuant à hauteur de 21% à la valeur ajoutée du secteur primaire et à 3,4% au PIB (ANSD, 2021). Près d'un tiers des ménages sénégalais, soit 550 000 ménages (MEPA, 2019) tire ses revenus de l'élevage.

Mesures Phares

540. Mettre en place un programme décennal d'autosuffisance alimentaire ;
541. Palier au manquement à travers la promotion de la transformation industrielle- Maintenir et renforcer les efforts dans la transformation structurelle et la modernisation de l'élevage au Sénégal ;
542. Procéder au recensement du cheptel sur des bases scientifiques pour maîtriser la production de l'élevage et favoriser son augmentation ;
543. Bâtir un cadre institutionnel légal et réglementaire du sous-secteur de l'élevage avec des documents de politiques ayant fait l'objet de larges concertations ;
544. Moderniser totalement l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles) ainsi que le Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) ;
545. S'adapter aux nouvelles options et aux besoins de développement du secteur la formation initiale et continue ;
546. Adopter un Plan d'urgence pastoral pour les difficultés ponctuelles qui constituent des obstacles récurrents pour la productivité et la compétitivité de l'élevage ;
547. Développer un plan stratégique de Développement de l'Élevage avec des indicateurs de résultats pertinents et vérifiables

Autres Mesures

Aviculture

548. Engager une action volontariste de la part de l'État pour élever l'échelle de la production avicole et faciliter l'accès au foncier et à l'équipement de dernière génération ;
549. Développer de manière substantielle la culture du maïs pour la nourriture de la volaille ;
550. Instaurer une zone industrielle avicole pour contribuer au développement de la production et à l'autosuffisance alimentaire.

Production de la Viande :

- 551. Soutenir la recherche scientifique pour favoriser les croisements pour la production de familles d'animaux adaptés à l'environnement de notre pays ;
- 552. Développer la transformation industrielle de la viande et des abats ;
- 553. Faire la transformation industrielle de la viande et des abats comestibles vers des produits qui peuvent influencer sur les habitudes de consommation.

Lait et Produits Laitiers :

- 554. Aller vers le regroupement des producteurs éparpillés et la mise en place de grandes fermes de production de lait ;
- 555. Promouvoir des investissements substantiels afin que la filière lait puisse suppléer les importations ;
- 556. Mettre en place un programme décennal d'autosuffisance alimentaire en termes d'objectif en production laitière.

Cuirs et Peaux :

- 557. Promouvoir la transformation industrielle dans la filière cuirs et peaux.

Sur La Pêche

Orientation Stratégique

- Modernisation de la pêche artisanale ;
- Aquaculture, une alternative à la pêche ;
- Normalisation de la pêche industrielle.

Diagnostic :

La pêche est aussi un secteur économique clé qui fournit des emplois, des revenus et des protéines essentielles à la population. Elle est une activité importante au Sénégal, compte tenu de sa position côtière. Cependant, la gestion des ressources marines reste un défi important pour assurer la durabilité à long terme de l'industrie de la pêche et la préservation de l'écosystème marin. Le secteur est confronté à des problèmes de surpêche et de surexploitation des ressources marines.

Mesures phares

- 558. Mettre en place un chantier naval au Sénégal qui permettra de moderniser la pêche artisanale maritime par la fabrication de chalutiers qui vont remplacer les pirogues ;
- 559. Appliquer la mise aux normes des aménagements des sites de transformation artisanale pour une bonne qualité d'hygiène afin d'avoir accès aux marchés occidentaux ;
- 560. Créer des usines de transformation de la pêche- Industrialiser la production aquacole et développer l'aquaculture marine pour la production de dorade, de courbine, de mérou, de maigre, de crevette etc. ;
- 561. Normaliser et réglementer la pêche industrielle de telle sorte qu'elle puisse préserver et financer les besoins de la pêche artisanale et de la transformation artisanale ;
- 562. Développer une pêche semi-industrielle ;
- 563. Définir une période de repos biologique ;
- 564. Réglementer les accords de partenariat de pêche ;
- 565. Avoir des postes de police, de la gendarmerie, et de la marine au niveau des plages ;
- 566. Si nous n'avons pas d'excédent, ne pas signer des accords et conventions sur les droits de la mer des Nations Unies ;
- 567. Lutter contre les sociétés écran et les prête-noms dans la pêche industrielle ;
- 568. Réviser le Code de la pêche continentale ;

Autres mesures

- 569. Renforcer l'immatriculation des chalutiers ;
- 570. Créer une banque bleue ;
- 571. Faciliter l'accès aux matières premières pour les femmes transformatrices ;

- 572. Faire de l'aquaculture une activité en alternance pour les femmes transformatrices ;
- 573. Créer un code de l'aquaculture pour en faire une alternative à la pêche et ainsi ne pas rester les bras croisés pendant les six mois de fin de campagne (de juin en novembre) ;
- 574. Développer la pêche artisanale thonière ;
- 575. Porter la limite d'interdiction à la pêche industrielle à 12 Miles ;
- 576. Développer l'aquaculture marine ;
- 577. Moderniser la transformation par la formation des femmes ;
- 578. Ouvrir les frontières navales et former nos charpentiers ;
- 579. Revoir les impacts de l'exploitation du pétrole et du gaz dans la pêche ;
- 580. Transformer certains marigots à Saint-Louis et dans le sud en aquaculture et y pratiquer de la pêche touristique et sportive.

Sur La Transformation Structurale de l'Economie par le biais de l'Industrialisation

Orientation Stratégique

- Transformation structurelle de l'Économie à travers l'industrialisation de nos matières premières et de nos ressources naturelles.

Diagnostic :

- Prédominance du secteur tertiaire qui représente 51,2% du PIB en valeur en 2019 contre 23,1% pour le secondaire et 15,0% pour le primaire, la part des taxes nettes des subventions s'élevant à 10,7% ;
- La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB est restée stable autour de 23,0% sur la période 2016-2020 ;
- Faible Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) qui traduit le retard d'industrialisation.

Mesures Phares

- 581. Adopter une Loi d'orientation sur la transformation industrielle, tenant compte des ressources disponibles et des apports complémentaires des pays voisins ;
- 582. Adopter une politique hardie d'industrialisation en mettant en valeur les énormes potentialités, notamment les ressources naturelles, les produits agricoles à transformer sur place, les ressources humaines et la disponibilité de la technologie ;
- 583. Rendre obligatoire la transformation sur place de tout ou partie des ressources naturelles ;
- 584. Mettre en place une chaîne industrielle du fer.

Autres Mesures

- 585. Faire en sorte que la production d'engrais à partir du phosphate permette de couvrir entièrement le besoin de l'agriculture sénégalaise ;
- 586. Avoir comme contrepartie de la quantité de phosphates destinée à l'exportation, des investissements pour le développement des infrastructures et de l'équipement agricoles ;
- 587. Réaliser le projet Falémé (Exploitation de la mine, Chemins de fer reliant au port de Bargny et à l'Acierie) ;
- 588. Optimiser le gaz avec la transformation du gaz en énergie (Gas to Power) et l'exportation du gaz, même liquéfié, avec l'objectif de concurrencer la Russie sur le marché européen ;
- 589. Mettre en place un Conseil national de Régulation de l'Industrie ;
- 590. Exploiter les dérivés du pétrole avec une véritable industrie pétrochimique ;
- 591. Favoriser les petites industries de fabrication des produits de consommation dans certaines zones et pour plusieurs branches ;
- 592. Protéger et privilégier les start-ups spécialisées dans la production d'applications informatiques par le biais d'une discrimination positive dans la commande publique ;
- 593. Confier la tâche de concevoir des logiciels utilitaires pour l'administration publique, les collectivités territoriales et le secteur privé national aux industries du logiciel notamment celles recourant aux dernières technologies de l'intelligence artificielle ;

- 594. Pérenniser la formation d'accompagnement de l'économie de la connaissance avec une nette orientation vers le secteur industriel ainsi que la recherche scientifique ;
- 595. Donner une large part aux zones franches industrielles et aux régimes douaniers favorables à l'exportation pour le dispositif fiscal et douanier pour garantir un développement durable de l'industrie ;
- 596. Encourager des mécanismes incitatifs de remboursement de droits et taxes payés à l'importation en contrepartie de la réexportation (drawback) ;
- 597. Concevoir de nouvelles règles d'origine dans le cadre des unions communautaires et réadapter la fiscalité notamment dans l'UEMOA, la CEDEAO et dans les rapports avec l'Union européenne, et revisiter les listes des produits retenus dans le cadre d'accords bilatéraux avec le Maroc, la Tunisie etc ;
- 598. Mettre l'accent sur des Indicateurs pertinents de la performance industrielle tels que le poids de l'industrie dans le PIB comme boussole permanente pour l'évaluation des politiques publiques.

Conditions Préalables :

- 599. Protéger les investissements notamment étrangers contre les nationalisations abusives et les couvrir par des accords de non double imposition ;
- 600. Garantir le libre rapatriement des bénéficiaires ;
- 601. Promouvoir la décentralisation industrielle avec une densification du tissu industriel dans les régions notamment périphériques ;
- 602. Assurer des ressources humaines qualifiées et des conditions d'engagement flexibles sans se traduire par l'ignorance de leurs droits à un traitement décent, à la défense de leurs intérêts matériels et moraux ;
- 603. Réaliser les infrastructures fonctionnelles de façon concomitante pour accompagner l'activité économique ;
- 604. Réduire sensiblement les coûts des facteurs de production comme l'énergie, l'eau, le transport etc. ;
- 605. Aménager des régimes spéciaux et des tarifs préférentiels et promouvoir les énergies de substitution à moindre coût comme le recyclage de pneus usagés, de coques d'arachides, d'huiles mortes etc.

Bénéfices pour les Populations :

- 606. Instituer une préférence nationale permettant de disposer de points de bonifications pour l'accès à la commande publique ;
- 607. Explorer la piste de l'encouragement des acteurs du secteur privé à prendre une participation en qualité d'actionnaire dans les sociétés de droit sénégalais à constituer pour réaliser un investissement industriel ;
- 608. Mettre en œuvre une combinaison reposant sur la formation professionnelle initiale et continue et la valorisation des métiers ;
- 609. Introduire l'alternance École-Entreprise et le stage professionnel obligatoire permettant de favoriser l'employabilité et l'adoption du contrat emploi ;
- 610. Donner accès à la qualification professionnelle, à la ressource foncière et financière, à l'équipement et au savoir-faire à la femme notamment la jeune fille, les femmes du monde rural, les domestiques en milieu urbain et les travailleuses dans les ménages sans rémunération ;
- 611. Soutenir les femmes pendant l'allaitement par le biais de l'allongement à convenir du congé de maternité et des mesures compensatoires pour celles qui ne sont pas éligibles à ce droit ainsi que par le séjour dans les crèches publiques ;

612. Adopter une Charte de protection et de soutien de la Femme à la suite de larges concertations.
Les Leviers Classiques :
613. Orienter une part substantielle des investissements des privés nationaux et internationaux vers l'industrie ;
614. Promouvoir les mécanismes fiscaux et douaniers favorables à l'implantation et au développement d'un tissu industriel performant : régimes douaniers économiques notamment les zones économiques spéciales.
- Les Pistes Innovantes :**
615. Explorer les partenariats publics privés dans l'industrie avec des contreparties originales comme le nombre d'emplois créés dans les localités concernées, les infrastructures et aménagements réalisés au profit des populations ;
616. Avec les industries mises en place dans le cadre des partenariats publics privés, nouer des partenariats avec les groupements intervenant dans l'agriculture et les groupements de femmes pour la commercialisation des produits ;
617. Structurer avec une partie de la réserve foncière, un financement adéquat pour faciliter à des investisseurs privés l'installation d'unités industrielles, sous forme de dation en paiement avec des contreparties à retenir au cas par cas ;
618. Recourir au « bartering », une forme de troc moderne qui constitue la voie royale pour le financement de l'industrie.

Développement des autres secteurs porteurs de croissance inclusive.

Pan important du programme de diversification des leviers de croissance inclusive, des secteurs de développement comme le tourisme, l'artisanat, le commerce et les services informels sont des corps de métiers qui emploient une partie non négligeable de la population active du pays. A titre d'exemple, l'artisanat compte plus de 600 000 personnes réparties en 150 corps de métiers avec une contribution de 10% du PIB, et ce, malgré un manque criard d'organisation du secteur.

Sur Le Tourisme

Orientation Stratégique

- Formalisation et renforcement des capacités.

Diagnostic Factuel Concis :

Au Sénégal, le tourisme malgré ses atouts, est en perte de vitesse et est confronté à de nombreuses difficultés liées à l'environnement, au manque d'infrastructures hôtelières, à l'inexistence de véritables politiques pour la "destination Sénégal". Il s'y ajoute les forts taux de fiscalité liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui ne permettent pas au Sénégal d'être compétitif, la pollution, la sur fréquentation des sites touristiques, le bruit, la dégradation des paysages, la prolifération des commerces dédiés aux touristes, l'augmentation du coût de l'énergie, etc.

Mesures Phares

Les 4 R

619. Réduction de façon substantielle des coûts du voyage et du séjour touristique ;
620. Rationalisation des produits touristiques ;
621. Renforcement de la sécurité des touristes contre les agressions et autres harcèlements / Réorganiser et réglementer le secteur touristique ;
622. Relance de la promotion touristique ;
623. Mettre en place des programmes de formation pour les travailleurs du secteur du tourisme afin d'améliorer leurs compétences et de garantir des services de qualité ;

624. Collaborer avec des experts internationaux pour offrir des formations de pointe.

● **Autres Mesures**

- 625. Créer des circuits touristiques basés sur des thèmes spécifiques tels que l'histoire, la culture, la nature et l'écotourisme ;
- 626. Développer des itinéraires variés pour attirer différents types de voyageurs ;
- 627. Adopter des stratégies conquérantes en faisant témoigner les touristes connaisseurs et amoureux du Sénégal ;
- 628. Investir dans des campagnes de marketing à l'étranger pour attirer les touristes ;
- 629. Collaborer avec les professionnels de la santé pour promouvoir le tourisme médical en mettant l'accent sur les services médicaux de qualité et les installations de bien-être ;
- 630. Développer l'hébergement et des infrastructures pour accueillir les visiteurs dans des environnements ruraux ;
- 631. Encourager des partenariats entre le secteur public et privé pour investir dans l'infrastructure touristique, la formation et la promotion ;
- 632. Organiser des événements culturels et des festivals tout au long de l'année pour attirer les visiteurs et promouvoir la culture locale ;
- 633. Investir dans des solutions et services numériques pour une meilleure visibilité des sites touristiques et pour la disponibilité des informations qui mettent en avant les attraits culturels, naturels et historiques du pays afin d'attirer davantage de visiteurs ;
- 634. Simplifier les procédures administratives pour les investisseurs étrangers ;
- 635. Embellir les plages en y implantant des cocotiers, des fleurs et des filaos (qui ralentissent par ailleurs l'avancée de la mer) ;
- 636. Promouvoir le Sénégal comme une destination touristique en améliorant les infrastructures.



Sur L'Artisanat



Orientation Stratégique

- Formalisation et renforcement des capacités.



Diagnostic :

Au Sénégal, le secteur de l'artisanat, maillon dynamique dans le dispositif de mobilisation des potentialités économiques, sociales et culturelles regroupe plus de 600 000 personnes réparties en 150 corps de métiers contribuant ainsi au PIB sénégalais à hauteur de 10%. Mais plus qu'un impact économique, l'artisanat sénégalais représente une réelle richesse culturelle pour le pays.



Mesures Phares

Les 4 F

- 637. Formalisation : recensement de tous les artisans et ateliers artisanaux avec une identification des métiers, des formations suivies, des informations sur les activités et les besoins ;
- 638. Formation : apprentissage traditionnel à soutenir et à intégrer dans le réseau national de formation professionnelle ;
- 639. Foncier : garantir aux artisans un emplacement adéquate pour exercer leur métier ;
- 640. Financement : soutien financier et technique aux artisans locaux pour améliorer la qualité et la diversité des produits artisanaux par la mise en place de l'Office Sénégalais de l'Artisanat (OSA) doté d'un montant de 350 Milliards de FCFA. Il s'agit d'un fonds d'investissement revolving alimenté en partie par l'Etat à travers le budget, la contribution des artisans et la fiscalité (Enjeu du Financement).



Autres Mesures

- 641. Intégrer les artisans au secteur formel par l'identification des métiers, le développement d'applications et de plateformes en ligne, l'utilisation de la réalité virtuelle, des formations suivies et des informations sur les activités et les besoins ;
- 642. Collaborer avec des experts internationaux pour offrir des formations de pointe ;
- 643. Créer des marchés artisanaux et d'expositions pour mettre en valeur les produits locaux ;
- 644. Prendre en compte les besoins des artisans dans l'aménagement du territoire et dans les plans d'occupation du sol.



Sur Les Productions Culturelles



Orientation Stratégique

- Encourager la création **culturelle** sur toutes ses formes et créer un cadre et des conditions appropriées pour la promotion de notre culture.



Mesures Phares

Les 4 P

- 645. Patrimoine : La première mesure consiste à procéder au recensement exhaustif du patrimoine culturel du Sénégal. Ce répertoire couvre l'ensemble de pratiques, jeux, danses, cultes et religions, objets lieux symboliques et relations historiques ayant jalonné la vie socio-économique de notre pays ;
- 646. Production : La deuxième mesure consiste à faciliter la production culturelle afin de faire éclore les talents ;
- 647. Produits : La troisième mesure consiste à procéder à l'arbitrage pour le choix des produits culturels phares, attractifs pour le tourisme ;
- 648. Promotion : La quatrième mesure consiste à adopter une stratégie de promotion culturelle visant à faire connaître, aimer et apprécier le Sénégal dans le monde.
- 649. Protéger les artistes par l'Application de la Copie Privée.



Sur Les Services, Les Transports et Le Commerce



Orientation Stratégique

- Modernisation à travers le raccourci technologique ;
- Modernisation du Parc Automobile pour le transport.



Diagnostic :

Le commerce de détail, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce de gros, l'hébergement et la restauration, les activités financières et d'assurance, et les services de transport représentent les principales activités des Services et du Commerce au Sénégal dont la plupart opère dans le secteur informel. Ce dernier est confronté à une multitude de difficultés qui nécessite des solutions urgentes. Il s'agit entre autres un risque important de déficits de travail décent allant de revenus insuffisants, imprévisibles et irréguliers à l'absence de couverture sociale (92 % des employés gagnent moins de 110.000 FCFA et 71 % des entrepreneurs réalisent un chiffre d'affaires inférieurs à 100.000 FCFA par mois et 50 % dégagent une rémunération inférieure à 37.000 FCFA par mois), non-respect de la réglementation et non- paiement des taxes et impôts, difficultés d'écoulement de la production pour les UPI (Unités de Production Industrielle), et accès au financement quasi inexistant, etc...



Mesures Phares

- 650. Mettre en place un réseau performant de services bancaires et d'assurances pour l'accompagnement des activités commerciales et de transport ;
- 651. Créer un mécanisme de soutien au secteur Privé National pour corriger sa timide présence dans le réseau bancaire détenu par les banques étrangères ;

652. Mettre en place des réformes pour le renforcement des effectifs pour une couverture des services publics sur l'étendue du territoire avec une prise en charge dans un délai raisonnable.

● **Autres Mesures**

653. Pourvoir un accès rentable pour les jeunes aux activités de prestations de services de télécommunication et autres prestations spécialisées (transfert rapide d'argent...). Avec une réglementation étatique et des conditions et garanties assouplies, les jeunes peuvent tirer des sources de revenus appréciables ;
654. Réaménager les relations avec les experts en charge de la conduite d'opérations nécessaires au déroulement, au contrôle ou à la certification de certaines transactions (experts comptables, avocats & conseils juridiques, officiers ministériels, commissionnaires en douane, commissionnaires de transport, etc.) ;
655. Créer l'aménagement d'un cadre compétitif et optimal ;
656. Recourir à la blockchain par rapport aux fonctions et services fréquemment fournis par l'administration ;
657. Automatiser le dédouanement des marchandises et des déclarations fiscales ;
658. Investir dans l'éducation, la formation professionnelles et l'apprentissage métier pour le développement des compétences des travailleurs et futurs travailleurs afin d'améliorer la qualité des services offerts ;
659. Pourvoir l'accès à internet (réduction des coûts, baisse des tarifs), démocratiser et ouvrir le marché des opérateurs téléphoniques et internet en favorisant l'émergence d'opérateurs nationaux ;
660. Infrastructure et technologie : Développer les infrastructures de communication et technologies de l'information pour faciliter les transactions et améliorer la connectivité ;
661. Exploiter l'expertise et le réseau de la diaspora/Innovation et diversification ;
662. Mettre en place une plateforme de développeurs de solutions pour une optimisation et une efficacité des services publics du Sénégal. Encourager l'innovation et la diversification des services offerts pour répondre aux besoins changeants des consommateurs ;
663. Simplifier les procédures administratives : Simplifier les procédures administratives pour la création et la gestion des entreprises, ce qui faciliterait l'émergence de nouvelles entreprises de services ;
664. Réglementation adéquate : En concertation avec les professionnels et acteurs du secteur, établir des réglementations et normes appropriées pour garantir la qualité et la sécurité des services mais aussi pour accroître les recettes fiscales dans le domaine des services ;
665. Incitations financières : Mettre en place des incitations financières pour encourager les investissements dans le secteur des services ;
666. Partenariats public-privé : Favoriser les partenariats entre les services publics et privés pour une meilleure prise en charge des besoins et préoccupations des Sénégalais mais surtout pour une offre de service nationale assez standard répondant aux normes internationales ;
667. Amélioration des conditions des travailleurs : Veiller à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des travailleurs du secteur des services, ce qui peut influencer positivement la qualité des services rendus ;
668. Promouvoir l'exportation de produits locaux sur les marchés internationaux ;
669. Renforcer les capacités des conducteurs de motos Jakarta en conduite et sécurité routière et travailler à leur faire obtenir des permis de conduire.

Sur Urbanisme et Habitat

Orientation Stratégique

Équité territoriale et assurance d'un cadre de vie convivial et d'un habitat adapté.

Diagnostic :

Avec près de la moitié de la population résidant en zones urbaines, le Sénégal présente un taux d'urbanisation supérieur à la moyenne observée en Afrique subsaharienne (40 %). Les villes sénégalaises souffrent dans leur ensemble d'un déficit infrastructurel chronique et d'une carence de services publics. La gestion des ordures ménagères reste une problématique dans la plupart des villes du pays, aussi bien sur le plan de l'enlèvement que du traitement des déchets. Dans le domaine de l'habitat les populations à bas revenus ne peuvent pas accéder au logement à cause de la cherté des habitations et parcelles. Elles ne peuvent pas recourir à l'emprunt auprès de structures financières car ne disposant pas de garantie. Aussi sont-elles obligées de se rabattre sur la location, mais leurs maigres revenus ne leur permettent pas de faire face aux loyers trop élevés en milieu urbain.

Mesures Phares

- 670. Mettre en place un programme national pour éradication des bidonvilles ;
- 671. Mettre en place un programme d'urgence pour mettre fin aux inondations ;
- 672. Rétablir l'ordre dans l'occupation des espaces publics, et désengorger ;
- 673. Faire Baisser immédiatement le prix du loyer et faciliter l'accès au logement.

Autres Phares

- 674. Mettre en place un programme spécial de relogement des sinistrés et de libération des zones inondables ;
- 675. Développer de Nouvelles Zones d'aménagement concerté (ZAC) sur l'ensemble du territoire ;
- 676. Maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et des voies d'écoulement à travers un réseau adéquat d'assainissement pluvial ;
- 677. Mettre en place un dispositif performant d'organisation diligente des secours ;
- 678. Construire des villes nouvelles en fonction des vocations territoriales ;
- 679. Procéder au rattrapage communal à travers des investissements dans les collectivités territoriales les moins dotées infrastructures de base ;
- 680. Mettre en place un fonds de soutien au logement pour ceux qui ont les moyens d'accéder à la propriété même s'ils n'occupent pas d'emploi salarié
- 681. Financer la recherche pour l'adoption de nouveaux matériaux de constructions et Développer une banque de données des logements mis en location avec les informations complètes ;
- 682. Procéder à la surveillance stricte du marché des loyers par le service de l'État ;
- 683. Moderniser le système de collecte d'impôt sur les transactions relatives à la location des immeubles à usage d'habitation avec un accent particulier sur la retenue à l'endroit le plus adéquat ;
- 684. Relever le niveau de la qualité des constructions, revoir les modalités d'octroi des permis de construire ; Assainir enfin le milieu de la construction ;
- 685. Faire une gestion correcte des domiciles, cités, quartiers, villes : hygiène, propreté, éclairage, occupation des espaces et sécurité ;
- 686. Accompagner les travailleurs dans la promotion de l'habitat social de façon équitable ;
- 687. Intégrer les jeunes dans la gestion des déchets en les encourageant à s'organiser en GIE pour le ramassage et inciter les collectivités territoriales et acteurs du secteur à racheter les ordures.

Sur L'Economie Numérique

Orientation Stratégique

L'économie numérique comme vecteur d'un modèle alternatif de développement.

Diagnostic :

Des politiques inefficaces, l'absence de régulation et de loi sur le E-commerce et les Fintechs, l'usage faible du numérique dans l'enseignement supérieur, l'absence de politiques facilitant les investissements dans les start-ups numériques, le cout élevé de la qualité de la connectivité, une connaissance étroite (manque de culture), des slogans plus que des réalisations durables caractérisent l'Economie Numérique au Sénégal.

Mesures Phares

688. Développer une politique de transformation numérique reposant sur 3 piliers clés : compétences numériques, réglementation, entrepreneuriat ;
689. Faciliter l'accès au financement et à l'accompagnement afin de booster l'entrepreneuriat numérique ;
690. Garantir des compétences permettant aux jeunes de tirer le meilleur du numérique ;
691. Favoriser l'émergence de la technologie (IA, cybersécurité, identité numérique etc.) afin de booster le modèle alternatif du numérique.

Face à une polarisation rampante des appartenances socio-culturelles de plus en plus manipulées par les politiques, protéger et promouvoir le patrimoine culturel et religieux en mettant à profit la cohésion ethnique, sociale et culturelle du Sénégal.

▶ Sur Culture, Religion et Culte

➡ Orientation Stratégique

- Maintien de la solidarité et de la fraternité ethniques, religieuses et culturelles qui font du Sénégal un exemple en Afrique et dans le monde ;
- Promotion d'une éducation religieuse et inclusive pour toutes les croyances.

◆ Diagnostic :

Notre pays dispose d'une culture riche inégalable et de plusieurs attractions naturelles dispersées à travers les quartiers et les villages. Considérée comme fondement de l'identité sénégalaise, la culture paraît être reléguée à la périphérie des projets de développement culturel du gouvernement. La population sénégalaise est très majoritairement de confession musulmane (94%). Les chrétiens, principalement catholiques, représentent 5% et les autres croyances sont créditées de 1%.

● Mesures Phares

692. Faire un recensement exhaustif du Patrimoine culturel du Sénégal. Ce répertoire couvre l'ensemble de pratiques, jeux, danses, cultes et religions, objets lieux symboliques et relations historiques ayant jalonné la vie socio-économique de notre pays ;
693. Procéder à l'arbitrage pour le choix des Produits culturels phares, attractifs pour le tourisme ;
694. Impliquer la Population dans l'élaboration d'une bonne politique culturelle. Ainsi la politique culturelle doit :
 - être en phase avec la réalité des acteurs culturels du territoire et des habitants ;
 - répondre à des besoins collectivement identifiés comme étant prioritaires pour les habitants ;
 - jouer leur rôle de service public rendu à la population.
695. Adopter une stratégie de Promotion culturelle visant à faire connaître, aimer et apprécier le Sénégal dans le monde ;
696. Construire des Palais de culture dans toutes mes régions du Sénégal.
697. Créer un Haut Conseil du Culte Religieux et Culturel (HCCRC) chargé de la préservation et de la consolidation du patrimoine religieux et culturel ;
698. Prendre en compte l'évolution cartographique des cités religieuses (Tivaouane, Touba, Popenguine etc.) ;
699. Faciliter l'insertion professionnelle des personnes bénéficiant de diplômes d'études islamiques.

● Autres Mesures

700. Faciliter la Production culturelle afin de faire éclore les talents ;
701. Accompagner les acteurs culturels au Perfectionnement pour une bonne maîtrise des évolutions culturelles ;
702. Renforcer la Protection de l'œuvre artistique ;
703. Améliorer les œuvres présentées à la SODAV (Société des Droits d'Auteurs et Voisins) pour éradiquer la faiblesse de l'offre artistique ;
704. Insérer les programmes liés à la culture dans les différents cycles de l'éducation ;
705. Vulgariser l'expérience de l'Université de Touba dans les grandes villes religieuses (Tivaouane, Kaolack) ;
706. Assurer un accompagnement technique et financier aux écoles coraniques ;
707. Intégrer officiellement l'enseignement religieux à l'école publique.

Sur Jeunesse, Sports et Loisirs

Orientation Stratégique

- Création d'opportunités de développement pour les enfants et les jeunes à travers le sport et les loisirs.

Diagnostic :

Au Sénégal plus de 39% de la population ont moins de 15 ans et 75% ont moins de 35 ans (ANSD 2023). Une forte concentration des infrastructures, organes, activités et ressources sportifs à Dakar est constatée. En outre, la rareté et la vétusté des infrastructures empêchent le sport dans sa globalité de rayonner au plan international. Tous les résultats positifs du football sont le fruit de l'émergence des centres de formation. Des sports autres que le football, le basket-ball et la lutte avec frappe sont mal promus à l'instar des jeux intellectuels et de la lutte traditionnelle.

Mesures Phares

708. Solutionner l'emploi des jeunes à travers la formation professionnelle, l'accompagnement individuel, la valorisation et l'accès aux métiers de l'industrie, et l'indemnisation des chômeurs à travers le Mbèl ;
709. Construire des infrastructures sportives dans tous les départements du pays (complexes multisports bien équipé) ;
710. Préserver ou réserver des espaces sécurisés et aménagés (parcs multisports) dans chaque commune pour les jeunes de pratiquer du sport et les personnes âgées de faire de la marche à ciel ouvert ;
711. Construire un réseau d'infrastructures sportives de toutes les disciplines à Mbour qui sera la nouvelle ville olympique du Sénégal ;
712. Optimiser les retombées économiques du sport et valoriser les métiers connexes au sport ;
713. Développer le programme athlétique interuniversitaire permettant de recruter et donner des bourses athlétiques aux jeunes talents qui allient excellence sportive et compétence académique (en s'inspirant du modèle américain).

Autres Mesures

714. Développer les compétitions nationales en :
 - réformant la lutte (avec ou sans frappe), le football de quartier, de plage et professionnel;
 - relançant le sport scolaire et universitaire.
715. Eradiquer la violence dans les stades en mettant en place l'observatoire national de la jeunesse ;
716. Accompagner et faire la promotion de toutes les autres disciplines ;
717. Améliorer la gestion de maintenance des infrastructures sportives ;
718. Accompagner les acteurs sportifs y compris les anciens sportifs ;
719. Prévenir les maladies non transmissibles en développant la pratique généralisée et bien organisée de l'activité physique comme politique publique de prévention sanitaire générale.

Face aux enjeux géopolitiques, orienter notre diplomatie vers la promotion de la paix, de la sécurité internationale, du respect des droits de l'homme, du partenariat de développement gagnant-gagnant, et de l'intégration africaine graduelle et régionale, et faire participer de façon organisée, économiquement et socialement, la diaspora.

▶ **Sur Diplomatie et Diaspora**

➡ **Orientation Stratégique**

- Promotion de l'Intégration africaine et de la Place du Sénégal dans le Monde ;
- Valorisation de la diaspora sénégalaise.

◆ **Diagnostic :**

Le Sénégal, de par sa diplomatie, s'est illustré en Afrique et dans le monde dans la défense des idéaux de paix et de justice. Cependant la diplomatie sénégalaise a beaucoup perdu durant ces dix dernières années et il est nécessaire aujourd'hui de mettre sur pied une diplomatie tournée vers le développement en se focalisant sur les pays voisins immédiats. C'est en ce sens que l'idée d'une Fédération Atlantique Ouest (FAO) reste une réponse pertinente pour une intégration à l'échelle continentale.

● **Mesures phares**

720. Promouvoir la FAO (Fédération de l'Atlantique Ouest) entre la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Senegal ;
721. Innover avec une diplomatie tournée vers le développement en se focalisant sur d'autres dimensions d'intégration avec les pays voisins immédiats du Sénégal en mutualisant les forces pour une gestion des ressources en synergie comme notre fer et la bauxite de la Guinée, en partage comme l'eau avec le Mali, Mauritanie, et la Gambie ou les hydrocarbures avec la Mauritanie et la Guinée Bissau) ;
722. Mettre en place le Projet DIASPORA S.A. avec une participation en compte courant associé de 300 milliards de FCFA pour pallier l'absence d'un dispositif performant pour faciliter le retour et la réinsertion des Sénégalais de la Diaspora.

● **Autres mesures**

723. Miser sur la souveraineté des ressources naturelles en transférant des attributions à réserver pour l'Etat fédéral africain pour leur exploitation avec responsabilité par un capital humain conscient des enjeux mondiaux ;
724. Promouvoir la maîtrise de l'Energie combinée celle des technologies par l'exploitation du barrage hydro électrique d'Inga (RD Congo) et le gaz sénégalais ;
725. S'engager à des réformes relatives à la gestion de la question nationale, la question agraire et la monnaie ;
726. Doter le continent des moyens de sa propre sécurité avec son parapluie nucléaire ;
727. Attirer les cadres sénégalais notamment de la diaspora pour les postes de Directeurs Généraux dans la Nouvelle Plateforme de Gestion Gouvernementale pour faire pleuvoir les « nuages de cerveaux » sur le sol sénégalais.

Face aux prévisions de baisse des précipitations, du réchauffement climatique, de la montée du niveau de la mer, de la réduction des superficies forestières, mettre en œuvre une politique de préservation de l'environnement comme vecteur d'un développement durable.

▶ Sur La Protection de l'Environnement

➡ Orientation Stratégique

- Préparation et adaptation aux changements climatiques.

◆ Diagnostic :

Le Sénégal fait face à une baisse des précipitations de 10 à 25% au cours des 50 prochaines années. D'ici 2040, un réchauffement de 2°C est anticipé, avec une baisse de 50 à 70% de la capacité de réapprovisionnement en eau. Le niveau de la mer devrait monter de 20 cm d'ici 2030 et de 80 cm d'ici 2080 par rapport à 2010. Les superficies forestières ont baissé de 12,8% entre 2005 et 2012. Parallèlement la croissance de la population urbaine est estimée à 10 438 605 habitants en 2025 et 14 420 239 en 2035.

● Mesures Phares

728. Promouvoir de grands projets environnementaux intégrés, comme la Grande Muraille Verte, les poumons verts dans toutes les zones urbaines, la valorisation des forêts classées, l'aménagement de parcs animaliers, la protection du littoral contre la privatisation ;
729. Mettre en place un Conseil National de Régulation de l'Industrie pour veiller à l'exploitation durable des ressources en évitant les dérives pouvant résulter d'une production démesurée tout en assurant le respect des normes de qualité des produits, et la protection de l'environnement ;
730. Créer une Agence nationale pour l'Environnement ;
731. Mettre en place le Programme national de compensation carbone avec les normes « Zéro carbone » pour les nouvelles villes ;
732. Promouvoir le développement d'un réflexe citoyen de protection de l'environnement devenu indispensable ;
733. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, comme l'éolien et le solaire, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une transition vers une économie plus durable.

● Autres Mesures

734. Mettre en place les outils et moyens de lutte permanente contre les constructions et attributions illégales, l'insalubrité et l'insécurité ;
735. Faire une sensibilisation pour la prise de conscience documentée des phénomènes naturels qui traversent le monde ;
736. Vulgariser les études d'impact environnemental et social et les mesures liées à la responsabilité sociale des entreprises ;
737. Favoriser une intervention bénéfique de l'Etat au service des populations ;
738. Etablir des règles d'utilisation qui ne portent pas préjudice aux objectifs de sauvegarde de l'environnement ;
739. Encadrer de façon rigoureuse l'entrée des produits qui sont des vecteurs d'atteinte à l'environnement ;
740. Retenir des programmes de prévention et de résilience pour chaque menace avec un volet de recherche et particulièrement de suivi.

ANNEXE

ANNEXE 1

Programme Sectoriel 1 : Programme Sectoriel du Plan Mix Energétique du Sénégal (PES)

FICHE SYNOPTIQUE

Charpente du Programme : **Développement Economique**

Sous-Secteur : **Energie**

Localisation : **Territoire National**

Plan Mix Energétique du Senegal **Programme Tabax Senegaalu Ëlëg**



	Informations Génériques et Synthétiques
Secteur(s) Impliqués	Energie solaire, éolienne et hydroélectrique
Secteur(s) Impactés	Energie ; Emploi ; Couches Vulnérables ; Financement du Développement ; Santé ; Agriculture ; Protection de l'Environnement ; Intégration africaine
Horizon Temporel	20 ans
Objectifs par Secteur (s)	<ul style="list-style-type: none"> • Energie solaire (1000 MW à l'horizon 2030) ; éolienne (+800 MW) ; hydroélectrique (1500 MW) ; • Emploi (3000) + Fourniture d'électricité (1.000.000 de foyers) par la revitalisation du parc éolien de Taïba N'Diaye • Irrigation de 375 000 hectares de terres par les barrages de Diama et de Manantali
Description en Notes Synoptiques	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de toutes les énergies disponibles à un coût économiquement acceptable et abordable pour tous les Sénégalais. La priorité est accordée aux énergies renouvelables qui demeureront les ressources les plus disponibles avec les énergies fossiles notamment le charbon et la tourbe. • Plan de rééquilibrage du mix énergétique au profit des énergies vertes. Positionnement du Sénégal en matière de politiques énergétiques communautaire et mondiale. • Constitué du Plan Jariño Jante bi-2J Solaire + Plan Jariño Nguelew bi-Eolienne + revitalisation et optimisation des barrages de Diama, de Manantali, de Sambanglou, de Gouina, de Koukoutambe, de Bouréya, de

	Gourbassi et de Badoumbé, tous connectés aux réseaux électriques du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie.
	Informations détaillées
Enoncé des Besoins	<p>Le Sénégal dépend totalement des importations de produits pétroliers pour satisfaire ses besoins en énergie. Ainsi en 2021 la facture pétrolière du Sénégal est estimée à 1.056 milliards F CFA soit 65% des revenus d'exportation et 10% du PIB. Les sénégalais consomment annuellement en moyenne 3,5 mtpa (gaz de pétrole liquéfié GPL, les essences, le jet, le gasoil, le diesel et les fuels 180 et 380 HTS et BTS dont 35% sont destinés à la génération de l'électricité). Le secteur de l'énergie se caractérise par une faiblesse structurelle due à sa forte dépendance vis-à-vis des importations en fossiles fuels et à la réduction de son approvisionnement à deux sources principales : le pétrole et la biomasse. Cette situation quasiment de dépendance comporte des risques potentiels de pénurie d'énergie à long terme.</p> <p>Le Plan PES contribue aux efforts de recherche de solutions à la problématique énergétique du Sénégal afin de réaliser une autosuffisance totale et durable d'électricité aux environs de 2030 pour une population sénégalaise qui sera estimée à 21 millions. Il s'ajuste aux programmes existants et c'est pour cette raison que son application est soumise à une exécution évolutive. La croissance démographique et économique, combinées aux défis du changement climatique, constituent de sérieuses contraintes à l'atteinte des objectifs visés par le PES, cependant la mise en évidence des stratégies dans sa mise en œuvre reste rassurante</p>
Réformes et Régulations Nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses taxes seront appliquées aux vendeurs d'électricité utilisant du fossile fuel afin de booster la promotion de l'autoconsommation d'électricité renouvelable décentralisée ; • Mise en place d'une fiscalité de type « pollueur-payeur » aux industries, commerces et transports ; • Des instruments financiers mobilisateurs seront mis à disposition permettant de lever les barrières à l'investissement (coûts de transaction, indisponibilité du financement à long terme, risque perçu) pour optimiser l'efficacité des énergies vertes • La politique de diversification du mix énergétique sera étendue et bien communiquée pour renforcer la réduction de l'utilisation de la biomasse et des énergies fossiles.
Points Argumentaires	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échéance d'une vingtaine d'années, le niveau de production de pétrole aura sans doute dépassé son point culminant « peak oil » et celui du gaz naturel ne sera guère loin de ce seuil. Donc nous avons absolument besoin de préparer le Plan Remède dès maintenant. • Des estimations récentes indiquent que 117.667 ha de forêts ont déjà disparu, en raison d'une exploitation abusive des ressources pour répondre aux besoins énergétiques et ceux de l'habitat. • La consommation d'électricité par tête d'habitant reste très faible au Sénégal : 230 kWh/habitant pour l'électricité devant une moyenne mondiale de 3105 kWh/h et de 482 kWh/h en Afrique subsaharienne.

ANNEXE 2

Programme Sectoriel 2 : Programme Sectoriel pour les Ressources en Eaux Potables et pour l'Irrigation (REPI)

FICHE SYNOPTIQUE

Charpente du Programme : Développement Economique

Sous-Secteur : Hydraulique – Ressource en Eau

Localisation : Territoire National

Programme pour les Ressources en Eaux Potables et pour l'Irrigation (REPI) Et l'autosuffisance Alimentaire
Programme Tabax Senegaalu Ëlëg



	Informations Génériques et Synthétiques
Secteur(s) Impliqués	Hydraulique, Ressource en eau, Agriculture
Secteur(s) Impactés	Hydraulique ; Agriculture ; Santé ; Emploi
Horizon Temporel	20 ans
Objectifs par Secteur (s)	<ul style="list-style-type: none"> Hydraulique et ressource en eau (Assurer l'accès à l'eau, Préserver la ressource en eau) ; Agriculture (1,5 millions d'hectares de terres irrigables, Assurer l'Autosuffisance alimentaire)
Description en Notes Synoptiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable à tous les Sénégalais ; - Accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation à tous les fermiers et bergers sénégalais - Assurer la disponibilité en eau dans toutes les ressources aquifères du pays du Sénégal et en préserver la qualité ; - Améliorer la connaissance des nappes de la bordure sédimentaire et protéger les ressources en eau souterraine en procédant à la déconnexion progressive des forages situés le long du littoral ; - Protéger la réserve d'eau douce des grandes villes du Sénégal avec actions retenues dans le contexte des réglementations établis dans les différents codes ; - Mise en place d'un système de gestion, de contrôle et de surveillance des ressources aquifères et de la qualité des eaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un état précis des caractéristiques actuelles du système hydrologique et développer un modèle de gestion qualitative et quantitative des ressources en eau (lacs, fleuves, rivières, puits et forages) ; - Renforcer la production agro-sylvo-pastorale du pays et dans l'ensemble de la sous-région ; - Développer une coopération d'intégration économique pour l'eau, l'énergie, l'agriculture et les ressources naturelles.
--	---

Informations détaillées	
Enoncé des Besoins	<p>Le programme pour les Ressources en Eaux Potables et pour l'Irrigation (REPI) Et l'autosuffisance Alimentaire est un plan ayant pour objectif l'autosuffisance alimentaire et l'accessibilité en eau potable et en eau d'irrigation. Il entend exploiter les potentialités hydriques constituées par les eaux superficielles tels les fleuves, les lacs et cours d'eau à travers le Sénégal. REPI apportera non seulement un répit mais une solution rationnelle et définitive à la crise de l'eau dans le pays.</p>
Réformes et Régulations Nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper et Evaluer les Programmes nationaux et sous-régionaux : <ul style="list-style-type: none"> • Programmes nationaux d'irrigation en accord avec ceux des organisations sous régionales et internationales (CEDEAO, OMVS, OMVG, BAD, Organismes de l'ONU concernées) avec un volet juridique et institutionnel sur la gestion des ressources en eau, l'estimation des valeurs écologiques des milieux et les avis des populations ; • Programmes de désalinisation ; • Evaluer les réserves du Littoral Nord et les effets de surexploitation des nappes de la région de Dakar et d'autres aquifères exploités à travers le pays ; • Evaluer l'évolution de la minéralisation (minéralisation importante, taux excessifs de nitrates dus aux pollutions urbaines) et de risque de dégradation irréversible (invasion salée) des ressources, études hydrogéologiques et modélisation des prélèvements ; • Réévaluer les conditions d'exploitation des nappes (SDE) et celle de la gestion des nappes d'eau souterraines ; • Mobilisation de la ressource en eau superficielle du Lac de Guiers, avec un transit de l'eau jusqu'à Dakar.
Etat des Lieux Actuel	<p>Comparer et contraster avec Le Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaînes de Valeur (PROVALE-CV), projet opérationnel de mise en œuvre du Programme National de Développement de l'Irrigation Locale</p>
Points Argumentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sénégal dispose d'un important potentiel hydrique, qui ne devrait plus le classer parmi les pays qui ne dépendent que des eaux pluviales de plus en plus rares. • Plus de deux tiers de la superficie du Sénégal sont inexploités alors que 75% de sa population est rural. Conscients de l'importance du secteur agricole en tant que première source de revenus pour les populations rurales mais aussi, de produits vivriers pour tous, nous proposons le programme REPI pour promouvoir l'augmentation de la production agricole, de l'élevage et de l'eau potable pour tous les Sénégalais.

ANNEXE 3

FICHE SYNOPTIQUE

Charpente du Programme : **Développement Economique**

Sous-Secteur : **Leviers du Développement**

Localisation : **Territoire National**

Programme pour l'Exploitation Industrielle de la Tourbe
Programme Tabax Senegaalu Ëlëg



	Informations Génériques et Synthétiques
Secteur(s) Impliqués	Energie électrique, Agriculture, hydrocarbure,
Secteur(s) Impactés	Environnement, Agriculture, Santé, Emploi
Horizon Temporel	50 ans
Objectifs par Secteur (s)	<ul style="list-style-type: none"> • Energie électrique : réduction du poids de la facture pétrolière de l'Etat de plus en plus difficilement supportable par notre économie (Fourniture l'électricité pour 1.000.000 de foyers pendant 50 ans) ; • Environnement : L'arrêt de la déforestation et la réduction de la désertification croissantes ; • Emploi : plus de 5 000 emplois pour les cultivateurs vivant le long du littoral nord du Sénégal, dans les Niayes, de Cayar, Dakar jusqu'à Rao, Saint-Louis ; • Agriculture : L'utilisation de la tourbe comme amendement organique pour les sols et le réaménagement approprié des espaces exploités pour un meilleur rendement agricole (1,5 millions d'hectares de terres irrigables afin d'assurer l'Autosuffisance alimentaire).
Description en Notes Synoptiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitation de nos gisements de tourbe pourrait résoudre les problèmes énergétiques et environnementaux des Sénégalais sur une longue durée ; ▪ Substitution partielle de la tourbe au pétrole et au charbon importé pour la production d'énergie électrique pourrait engendrer une réduction substantielle du montant de la facture pétrolière de l'État, de plus en plus difficile à supporter ; ▪ Remplacement progressif puis total du charbon de bois par le charbon de tourbe engendrera la cessation de la déforestation et la réduction de la désertification galopante;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaménagement approprié des espaces agricoles favorisera une extension des surfaces cultivables dans les Niayes; ▪ L'augmentation continue des besoins du pays en légumes et autres produits agricoles, ce qui entraînera un accroissement des revenus des paysans sénégalais vivant dans ces zones rurales.
--	---

	Informations détaillées
Enoncé des Besoins	<p>Le Sénégal dépend totalement des importations de produits pétroliers pour satisfaire ses besoins en énergie. Ainsi en 2021 la facture pétrolière du Sénégal est estimée à 1.056 milliards F CFA soit 65% des revenus d'exportation et 10% du PIB. Les Sénégalais consomment annuellement en moyenne 3,5 mtpa (gaz de pétrole liquéfié GPL, les essences, le jet, le gasoil, le diesel et les fuels 180 et 380 HTS et BTS dont 35% sont destinés à la génération de l'électricité).</p> <p>La quantité et la qualité de la tourbe sénégalaise, pure et riche en valeur calorifique, ont confirmé son choix pour la production d'électricité dans de petites unités dans la gamme de 50 à 1000 Mkwatts.</p> <p>Les réserves de tourbe du Sénégal sont suffisantes et assez qualitatives pour une exploitation énergétique au-delà de 50 années, comme le confirment tous les rapports et études faits à ce sujet. Ainsi, l'exploitation de ces gisements de tourbe pourrait résoudre les problèmes énergétiques et environnementaux des Sénégalais sur une longue durée.</p>
Réformes et Régulations Nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le programme de reboisement et lutter contre l'avancée du désert afin de résoudre le déboisement de nos forêts pour la production de charbon de bois; ▪ Faire un inventaire de la quantité de tourbes disponibles dans nos zones. ▪ Réaménager les espaces agricoles afin d'étendre les espaces cultivables ; ▪ Faire des études préalables dans le but d'avoir des informations techniques et référentielles plus récentes.
Etat des Lieux Actuel	<p>Les ressources de tourbe au Sénégal sont estimées à plus de 82 millions de m³ de tourbes. Elles sont réparties dans le littoral sur l'axe Dakar-St Louis appelés les Niayes, au Sine Saloum et dans les mangroves fossiles du fleuve Casamance. Selon les études réalisées, elles peuvent assurer une production d'énergie électrique de plus de 50 années.</p> <p>Elles sont localisées dans les Niayes (de Cayar jusqu'à Rao à Saint-Louis), au Sine Saloum et dans les mangroves fossiles du fleuve Casamance, comme le confirment tous les résultats des prospections menées depuis les années 1965, 1970, 1981 et 1982 dans le cadre de plusieurs études scientifiques d'exploration et d'estimation.</p>
Réserves disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les Niayes : 92 000 000 m³ prouvés (PNAE) • Région du Sine Saloum : 150 000 m³ estimés. • Casamance : 345 000 000 m³ estimés.
Points Argumentaires	<p>Le Sénégal dispose de plusieurs ressources naturelles dont les réserves de tourbe. Ces réserves devraient permettre de résoudre les problèmes énergétiques et environnementaux des Sénégalais sur une longue durée.</p> <p>La population rurale représente environ 60% de la population totale du Sénégal. Cette couche de la population éprouve tant de difficultés d'accéder à l'électricité et aussi aux terres cultivables.</p> <p>Ce programme d'exploitation industrielle de la tourbe est une bonne aubaine pour la population rurale.</p>

ANNEXE 4

	REPARATIONS	MODALITES	RESULTATS ATTENDUS
1	LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES, REPARATION DES DEGATS MATERIELS ET INDEMNISATION DES VICTIMES DES INCIDENTS POLITIQUES	-Diligences pour les procès -Commission Réparation -Indemnisations	Tous les prisonniers politiques et autres détenus pour des raisons ayant un lien avec la politique sont libérés. Toutes les victimes sont indemnisées. Un budget est alloué à la réparation des édifices et autres biens endommagés.
2	METTRE FIN A LA VAGUE D'EMIGRATION PAR DES VOIES IRREGULIERES et SOUTENIR LE DROIT A LA MOBILITE	-Mettre en place un Fonds de Calamité et de Soutien pour renforcer la surveillance, soutenir les victimes et mettre en œuvre un Programme de coopération et de soutien au droit à la mobilité -Mettre en place un programme opérationnel d'encouragement de l'emploi décent sur place	Plus aucun citoyen sénégalais n'emprunte une voie périlleuse pour émigrer. L'emploi des jeunes sur place est promu.
3	REFORME DU DISPOSITIF ELECTORAL	Nouveau Code électoral avec une remise à plat du fichier électoral, la digitalisation de la carte d'électeur, la réforme du lien entre condamnations et éligibilité, création d'une autorité indépendante pour la l'organisation des élections, réforme du parrainage et de son système de contrôle, institution du bulletin unique	Le Sénégal dispose d'un Code électoral intègre et consensuel.
4	RETABLISSEMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES	Mesures de soutien social au pouvoir d'achat	La réduction des prix de l'électricité, des denrées de première nécessité, du loyer et du transport est effective avec un financement sécurisé.
5	REPARATION DES GRAVES DEGRADATIONS ET DYSFONCTIONNEMENTS DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE	Programme spécial de soutien au redressement de l'Education et de la sante	Les établissements publics scolaires, universitaires et professionnels ainsi que les structures de santé fonctionnent grâce à un appui exceptionnel de relance.
6	REDRESSEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS DES OUTILS PORTUAIRES et AEROPORTUAIRES, DU RESEAU ROUTIER ET DU COMMERCE.	-Plan de décongestion du port -Renforcement hub aérien sénégalais dans le cadre d'une flotte communautaire africaine	Les ports, aéroports, gares routières, zones de commerce et de logistique sont soutenus par l'État pour garantir la décongestion et la fluidité, éliminer les surcoûts et réduire les coûts.
7	SECURISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU FONCIER	Inventaire des ressources et mesures de sauvegarde	L'état exhaustif des ressources naturelles et le répertoire du foncier sont disponibles. Les engagements pris par l'État sont connus et des mesures pertinentes de sauvegarde adoptées.
8	REFORME DES LEVIERS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT	-Audit de la Dette publique -Partenariat public-privé-Bartering (troc ressources naturelles-infrastructures) - Nantissement	L'état réel de la dette et des charges y afférentes sont connus et l'évolution des tendances décrite. Les mesures correctives et alternatives sont adoptées.
9	RESTAURATION DE LA SECURITE	-Frontières -Sites sensibles -Biens et personnes	Le Programme de sécurisation est adopté et son financement mobilisé.
10	RETABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT CORRECT DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE ET ADOPTION DE MESURES DE PROMOTION DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE	-Renforcement des moyens de la Justice -Loi d'orientation sur l'indépendance de la Justice	Les mesures adéquates sont prises pour mettre fin aux dysfonctionnements qui paralysent le service public de la justice. Une loi d'orientation est adoptée.
11	REORGANISATION DES STRUCTURES DE PREVENTION, DE CONTROLE ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET POUR LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE	-Regroupement des organes dans l'Office central de Prévention, de Contrôle et de lutte contre la Corruption et les délits voisins	L'Office central de prévention, de contrôle et de lutte contre la corruption et les délits voisins est mises en place avec une autonomie administrative et financière.
12	REFORMES INSTITUTIONNELLES ET REVUE DES TEXTES	-Termes de référence d'un Projet d'une Nouvelle Constitution	Les termes de référence pour une nouvelle Constitution sont élaborés de façon consensuelle.
13	ARRET DE LA SPIRALE NEGATIVE DE L'AFFAIBLISSEMENT de L'ADMINISTRATION	-Depolitisation de l'administration - Promotion de l'appel à candidatures	Les mesures adéquates sont prises pour mettre fin aux dysfonctionnements qui paralysent l'administration et portent atteinte à sa neutralité.
14	REALISATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR AMENAGER LE TERRITOIRE AFIN DE LUTTER CONTRE LES INONDATIONS ET L'OCCUPATION ANARCHIQUE DE L'ESPACE	-Faciliter l'accès aux logements, le déplacement des zones inondables -La réorganisation du commerce et de l'occupation du territoire	Un plan spécial d'aménagement prioritaire du territoire est adopté avec deux préoccupations essentielles : la lutte contre les inondations et l'occupation anarchique de l'espace.